Bassin de Pompey
Communauté de communes

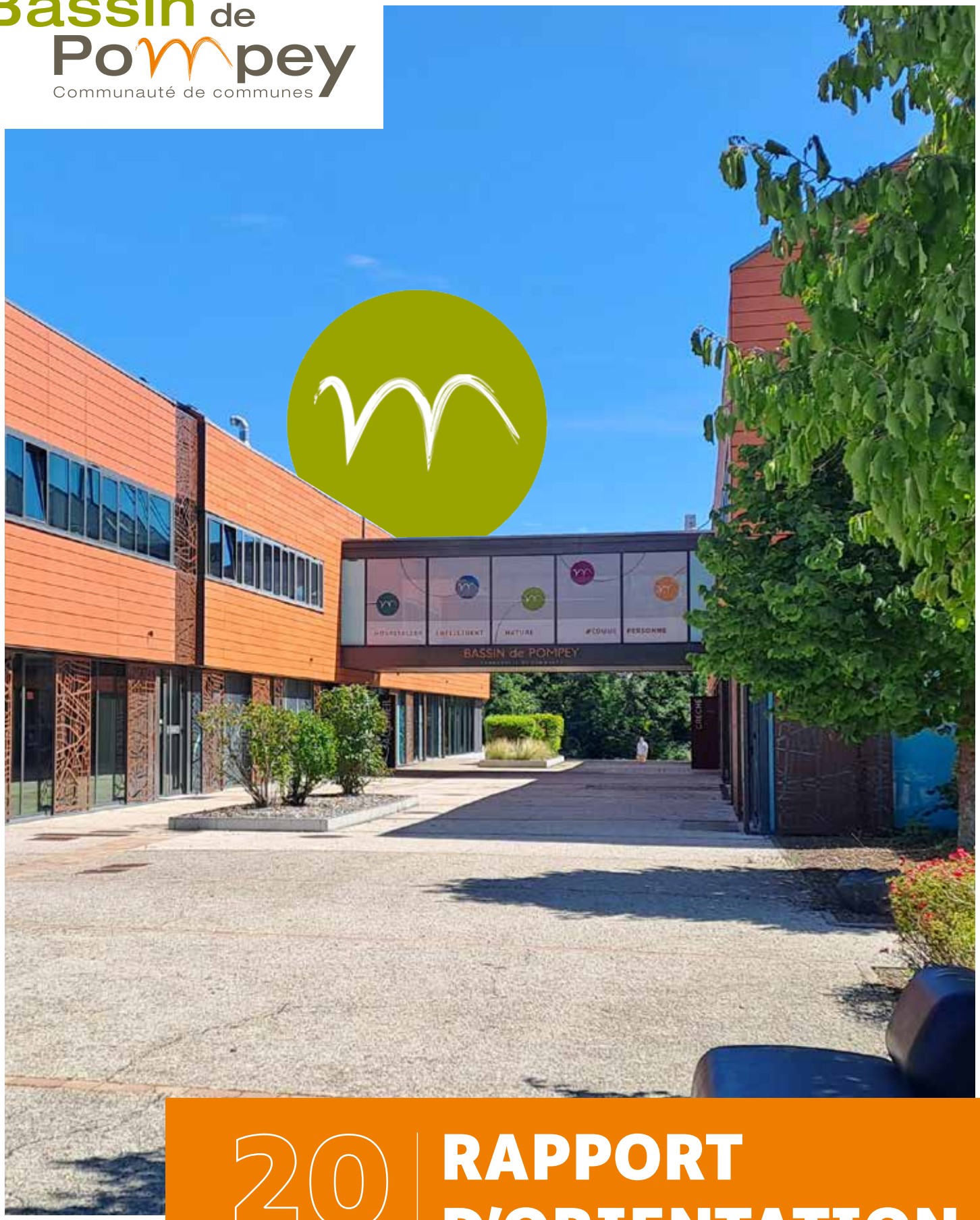

2026 RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

SOMMAIRE

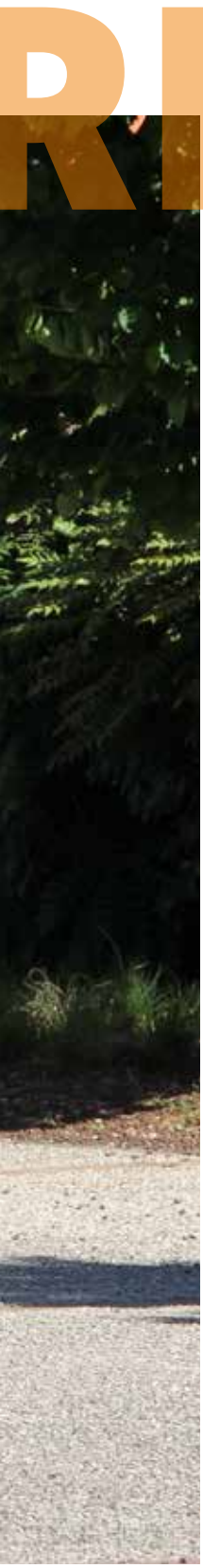

RE

I / CONTEXTE GÉNÉRAL ET TERRITORIAL 04

1 | Environnement macro-économique et législatif 06
2 | Contexte local - Conjoncture économique et emploi 10

II / LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE 12

1 | La programmation des investissements 15
2 | Les hypothèses de la prospective 17
3 | Le recours à l'emprunt et la gestion de dette 21

III / UN PROJET DE TERRITOIRE QUI ENGAGE..... 22

1 | Accélérer les transitions..... 24
2 | Un territoire face aux transitions économiques..... 33
3 | Favoriser les mobilités alternatives..... 37
4 | Vivre ensemble le territoire de demain..... 39
5 | «Aller vers» : maintenir le lien..... 48

IV / ORIENTATION BUDGÉTAIRE..... 50

ANNEXE / RESSOURCES HUMAINES 54

I / CONTEXTE GÉNÉRAL ET TERRITORIAL

1 ENVIRONNEMENT MACRO-ÉCONOMIQUE ET LÉGISLATIF

La situation politique exceptionnelle que connait le pays entraîne des conséquences majeures pour les acteurs économiques et les collectivités locales ainsi que pour l'élaboration du projet de loi de finances pour 2026. Cette instabilité politique ainsi qu'une situation inquiétante des finances publiques viennent ébranler les prévisions et orientations.

A. Une croissance atone et un taux d'inflation mesuré

La crise des finances publiques entraîne des conséquences sur l'économie française avec un coût de la dette qui progresse, la dégradation de la note par les agences de notations, des ménages attentistes avec un taux d'épargne élevé.

La croissance est poussive (0,7 % en 2025), le taux de chômage reste bas comparativement aux quatre dernières décennies (7,5 %) malgré un climat de l'emploi dégradé. L'inflation est faible mais reste une menace.

ÉVOLUTION EN %	2024	2025	2026	2027
Croissance du PIB réel	1,1	0,7	0,9	1,1
Taux de variation des prix à la consommation *(IPCH)*	2,3	1,0	1,3	1,8
Taux de chômage *(BIT, France entière, fin d'année)*	7,4	7,5	7,6	7,4

On remarque que si le prix de l'électricité baisse fortement (-13,6 %), celui du gaz progresse (+6,5 %). Autre poste important, l'alimentation (restauration collective) connaît une évolution modérée de +1,6 % sur un an.

Le niveau d'inflation se situe donc bien en dessous de la cible de 2 % depuis août 2024 et est même passé sous le seuil des 1 % en février dernier. Pour 2025, l'indice des prix à la consommation sera donc faible (1 %).

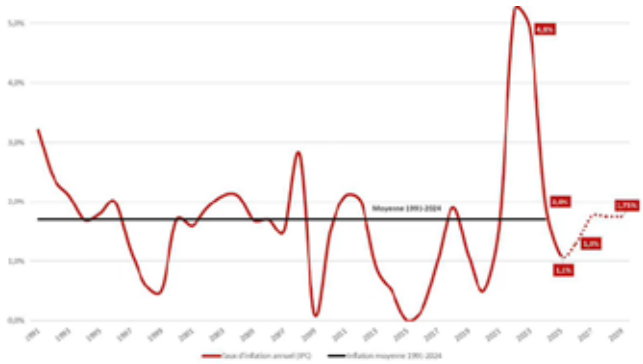

B. La remontée des taux à 10 ans malgré la baisse des taux directeurs

Les prévisions d'évolution des taux d'intérêt du PLF 2026 font l'hypothèse de taux longs qui augmenteraient graduellement sous l'effet de la politique de resserrement de la BCE : le taux à 10 ans s'élèverait à 3,7 % fin 2025 puis augmenterait jusque fin 2028 pour atteindre 4 %. S'agissant des taux courts, le taux à 3 mois se stabiliserait à 2 % fin 2025 et augmenterait jusque 2,78 % fin 2028.

Sans recours à l'emprunt « classique » (emprunt Intracting à taux zéro sur 2022-2025, emprunt pour La Confluence indexé sur le livret A sur 2024-2025), Bassin de Pompey a plutôt été épargné par l'évolution défavorable du niveau des taux d'intérêt des dernières années. La stratégie de recourir à des prêts spécifiques, type prêts verts pour assurer les projets de transition énergétique et environnementale ou à des prêts relais pour le portage financier des projets d'aménagement se poursuivra sur les années à venir.

C. La dette et le déficit public : une situation dégradée

Avec un déficit public de 5,4 % du produit intérieur brut cette année, la trajectoire inscrite dans la Loi de Programmation des Finances Publiques 2023-2027 est caduque. Le Projet de Loi de Finances 2026 propose une réduction du déficit compatible avec la trajectoire de retour sous les 3 % en 2029. C'est par ailleurs surtout l'accumulation des déficits qui pèse, sous la forme d'une dette publique qui progresse.

Le graphique du déficit des administrations publiques souligne que ce sont les administrations publiques centrales qui portent l'essentiel du déficit public au regard du déficit des administrations locales et pour autant leur contribution au redressement des finances publiques est drastique.

On note également que si la dette de l'État progresse, la dette des collectivités en pourcentage du PIB reste stable depuis les lois de décentralisation de 1982-1983 alors que le secteur public territorial porte l'essentiel de l'investissement public en France.

Les collectivités territoriales manquent de visibilité et de lisibilité pour se projeter dans les projets nécessaires aux transitions comme à l'attractivité et à la compétitivité des territoires car à l'heure de la rédaction de ce rapport l'effort budgétaire demandé aux collectivités en 2026 n'est toujours pas connu.

D. Les dispositions du Projet de Loi de Finances (PLF) 2026

La contribution des collectivités locales au redressement des comptes publics passerait de 5.3 milliards d'euros en juillet à 4.6 milliards dans le PLF 2026 avec des mesures entrainant des conséquences pour Bassin de Pompey. La DGF serait gelée à son niveau de 2025 et ne suivrait donc pas la hausse des prix. En retenant l'hypothèse du PLF 2026, il s'en suivrait une érosion de 1,3 % en 2026.

Diminution de la compensation de la réduction des bases des locaux industriels

À compter de 2026, la compensation de la réduction des bases des locaux industriels, ou prélèvement sur recettes de l'État (PSR), au titre de la CFE et de la TFPB, mise en place en 2021, ferait l'objet d'une réduction de 25 % pour l'ensemble des collectivités bénéficiaires, pour une perte de recettes d'environ 1,2 Md€.

Avec cette baisse, le montant du PSR locaux industriels se situerait sous son niveau initial de 2021. Elle constituerait donc un nouveau retour sur les engagements de l'État, qui promettait en 2021 aux collectivités territoriales une compensation intégrale de la perte de recettes subie.

Cette baisse reviendrait à priver les collectivités de la croissance, forfaitaire et physique, des bases des locaux industriels observée depuis 2021, rompant encore un peu plus le lien entre l'action économique des territoires, notamment des intercommunalités, et les retombées financières qu'elles peuvent en attendre.

Le coût de cette mesure est estimé à 750 000€ *(sur la base des montants 2025).*

Baisse de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)

La dotation de compensation issue de la suppression de la taxe professionnelle, constitue une variable d'ajustement des concours de l'État aux collectivités territoriales. À ce titre, en 2026, elle serait de nouveau en baisse de 258 M€ (-28 %), après avoir diminué de 201 M€ (-18 %). Cette baisse serait de nouveau répartie entre les collectivités concernées au prorata de leurs recettes réelles de fonctionnement.

Le coût de cette variable d'ajustement s'élèverait à 45 000 € pour Bassin de Pompey en 2026 auquel s'ajoute la baisse de la dotation de compensation de 50 000 €.

Ajustement du Dispositif de lissage conjoncturel DILICO 1 instauré en 2025

Ce dispositif a été instauré en 2025 pour une ponction sur les recettes fiscales de 2127 collectivités à hauteur d'1 Md€ mis en réserve sur le budget de l'État. Les collectivités ponctionnées récupéreront 90 % de cette contribution par tiers sur trois années (2026, 2027 et 2028) au prorata de leur contribution et les 10 % restant alimenteront le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) pour le bloc local.

Cette contribution a représenté une ponction de 670 000 € en 2025 pour le Bassin de Pompey avec un reversement de 200 000 € en 2026.

Reconduction et doublement du Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités locales (DILICO 2)

En 2026, ce dispositif est destiné à faire contribuer les collectivités territoriales à hauteur de 2 Md€. Les montants individuels seront calculés à partir d'un indice synthétique de ressources et de charges reposant sur le potentiel financier et le revenu par habitant. 3 614 communes et 508 intercommunalités seraient concernées en 2026 et la majorité des collectivités contribueraient au plafond de 2 % de leurs recettes de fonctionnement (budgets principaux 2023).

Les modalités de retour seraient durcies avec un retour sur 5 ans au lieu de 3 et la part affectée au fond de péréquation serait portée de 10 à 20 %. Le retour serait conditionné à l'atteinte d'un objectif d'évolution des dépenses totales des contributeurs. La part annuelle du Dilico 2 serait intégralement reversée si la progression des dépenses de la catégorie de collectivités concernées est inférieure ou égale à l'évolution du PIB en valeur (+2,3 % en 2026 sur la base des hypothèses du PLF 2026).

À l'inverse, elle ne serait pas du tout redistribuée en cas de progression des dépenses de la catégorie de collectivités concernées supérieure de plus d'un point à l'évolution du PIB en valeur (soit +3,3 % en 2026). Entre ces deux bornes, le retour se ferait, en tout ou partie, pour les collectivités dont la progression des dépenses est inférieure à l'évolution du PIB en valeur augmentée d'un point.

Cette nouvelle contribution représenterait une ponction de 850 000 € en 2026 pour Bassin de Pompey et son reversement serait incertain.

L'ensemble de ces dispositifs se cumulent au détriment des territoires industriels, le prélèvement sur recette des locaux industriels (PSR LI) étant le plus discriminant. Pour les intercommunalités les plus industrialisées, les mesures prévues représentent près de 5 % de leurs recettes de fonctionnement.

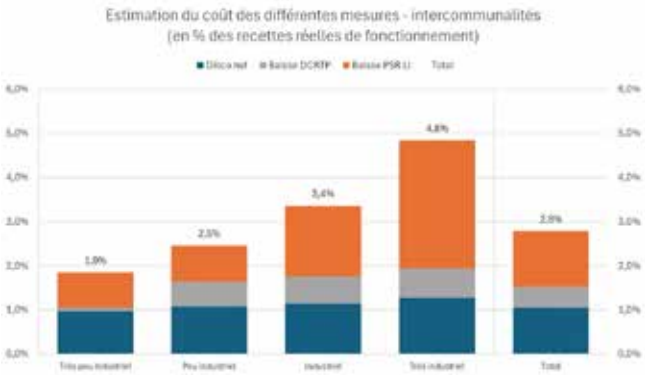

Suppression du FCTVA fonctionnement et année blanche FCTVA investissement

L'assiette du FCTVA serait recentrée sur les seules dépenses d'investissement, excluant les dépenses de fonctionnement (entretien des bâtiments, de la voirie, des réseaux, services d'infrastructures de l'informatique en nuage). Surtout, pour les intercommunalités, le régime de versement du FCTVA serait modifié : elles bénéficieraient désormais d'un remboursement décalé d'un an par rapport à la réalisation de leurs investissements. Cette modification du régime de versement du FCTVA ne serait pas sans conséquence et générerait un coût financier pour les collectivités lié à la mobilisation d'outils de trésorerie pour y faire face.

Ces mesures représenteraient une suppression de 150 000€ par an en fonctionnement et un décalage de 1 200 000 € en investissement en 2026.

Poursuite des augmentations de taux de cotisation à la CNRACL

Le Projet de Loi de financement de la Sécurité Sociale 2025 incluait une augmentation progressive de 12 points du taux de cotisation Veillesse applicables aux rémunérations versées aux fonctionnaires sur 3 ans.

Le décret du 30 janvier 2025 fixe cette augmentation sur 4 ans (34,65 % en 2025, 37,65 % en 2026, 40,65 % en 2027 et 43,65 % en 2028).

L'augmentation des cotisations représente une hausse de 140 000 € sur la masse salariale pendant encore 3 ans.

Plafonnement de la dynamique de la TVA affectée aux collectivités locales

Au fil des années, les collectivités locales ont perçu des fractions de TVA nationale en lieu et place de la perception d'impôts locaux (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, taxe d'habitation sur les résidences principales). La loi de finances 2025 a exceptionnellement figé le montant 2025 sur le montant perçu en 2024, la dynamique de TVA est ainsi conservée sur le budget de l'État pour associer les collectivités locales à l'effort de redressement des comptes publics.

À compter de 2026, la croissance du produit de TVA revenant aux collectivités locales serait plafonnée. En cas d'évolution positive de la TVA nationale, la progression de la TVA revenant aux collectivités serait diminuée de l'inflation, sans pouvoir devenir négative pour autant. Mais en cas d'évolution négative de la TVA nationale, la TVA revenant aux collectivités diminuerait d'autant.

À noter que les prévisions de la TVA nationale pour 2025 sont orientées à la baisse. La TVA 2026 des collectivités pourraient donc diminuer, sans que le mécanisme de plafonnement n'ait à jouer.

Cette part de la TVA avait été affectée aux collectivités locales en contrepartie de la suppression de pans entiers de la fiscalité locale. Elle devait constituer une recette de nature fiscale, évoluant comme le produit national. La mesure envisagée rompt cette promesse : la part de la TVA revenant aux collectivités baisserait quand la TVA nationale serait en recul, mais ne progresserait plus/peu, quand la TVA nationale serait en hausse.

Bases fiscales et revalorisation des valeurs locatives

Après de fortes revalorisations des bases foncières du fait de l'inflation en 2023 et 2024, le coefficient de revalorisation des valeurs locatives, indexé sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation a été de 1,7 % en 2025 et serait de 0,8 % en 2026.

E. Une fiscalité locale contrainte

Longtemps considéré comme un levier budgétaire stratégique, on observe année après année un changement de paradigme : le pilotage par les recettes se vérifie de moins en moins dès lors que les ressources de la collectivité, notamment fiscales, subissent trois formes de contraintes grandissantes.

D'abord, les réformes fiscales successives privent toujours un peu plus le Bassin de Pompey de son autonomie fiscale : les impôts à pouvoir de taux ne représentent plus qu'un tiers des ressources « fiscales » de la collectivité.

De plus, on observe une perte de dynamisme de ces ressources. Cette atonie fiscale s'explique à la fois par les réformes instaurées lorsque les suppressions d'impôts ayant été neutralisées par l'octroi de compensations figées comme le FNGIR ou la DCRTP qui n'évoluent plus depuis 15 ans ou lorsque l'État revient sur sa parole en réduisant les ressources qui devaient pourtant compenser à l'euro près les impôts supprimés.

Pour la seule année 2025, la DCRTP a été écrêtée, les fractions de TVA ont été gelées, etc. En 2026, le gouvernement propose de réduire les compensations d'exonération des locaux industriels introduites en 2020 seulement. Parfois, l'atonie fiscale est aussi liée à l'économie locale (optimisation de leurs déclarations ou baisse de chiffre d'affaires de certaines entreprises).

Enfin, ces réformes se traduisent par une « déterritorialisation » : le territoire n'est plus financièrement responsabilisé ou incité à développer l'habitat ou l'économie puisqu'il n'a presque plus de retour fiscal. Par exemple : depuis la suppression de la Taxe Habitation, la construction de logements sociaux ne bénéficie plus à l'intercommunalité (qui perçoit uniquement une taxe foncière dont les logements sociaux sont exonérés pendant 15 à 30 ans).

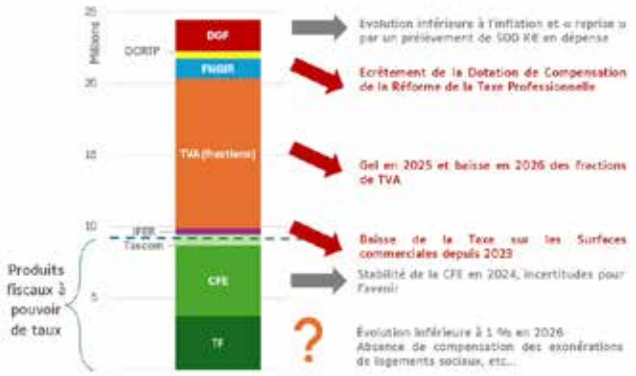

2 CONTEXTE LOCAL
CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

A. Un contexte local marqué par l'incertitude nationale

La croissance du PIB national est estimée à +0,8 % selon l'Insee, portée par la résilience de certains secteurs comme le tourisme, l'aéronautique et l'agriculture. Toutefois, cette reprise est fragile : la confiance des ménages et des entreprises demeure limitée, avec un taux d'épargne record de 18,5 % et un report des investissements. L'instabilité politique et économique pèse sur l'activité, amputant 0,4 à 0,5 point de croissance selon la Banque de France.

Des tensions persistantes au niveau local

Sur Bassin de Pompey, les entreprises font face à une conjoncture tendue malgré la stabilisation des coûts énergétiques. Les grands groupes sont affectés par les incertitudes géopolitiques, tandis que les entreprises de la sphère résidentielle subissent les effets d'une demande finale affaiblie. Les difficultés de certains industriels renforcent les inquiétudes quant à la solidité du tissu productif local avec près de 140 emplois industriels supprimés ; le site Lebronze Alloys en friche à Custines, un nouveau plan de restructuration de UPM Raflatac à Pompey et la fermeture du site NOVASCO à Custines.

Sur Bassin de Pompey, le secteur industriel regroupe 20,6 % des actifs, soit 5,2 points de plus qu'au niveau régional. Dans le même temps, 44 % des actifs du territoire travaillent dans le commerce, les transports et services divers, contre 41,5 % en Grand Est.

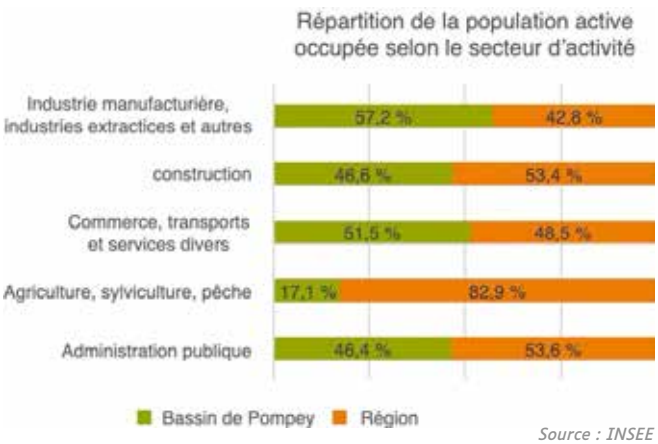

Source : INSEE

Une dynamique de création soutenue par le commerce

Avec 253 entreprises créées, le 1er semestre 2025 est en progression par rapport à 2024. Le secteur du commerce concentre 25 % des créations, tandis que les autres secteurs évoluent plus modestement.

Le nombre de cessations d'activité diminue : 82 en 2025 contre 106 en 2024, principalement dans le commerce et les services aux entreprises, traduisant une reprise de l'économie de proximité.

Solde net : +171 entreprises, témoignant d'une dynamique entrepreneuriale positive malgré un contexte global incertain.

FOCUS

Commerce et artisanat

L'observatoire du commerce et de l'artisanat montre un retour à la croissance :

- 17 ouvertures contre 5 fermetures au 1er semestre 2025
- Solde positif de +12 points de vente
- La commune de Frouard se distingue avec 8 nouvelles ouvertures, notamment dans le centre-bourg et l'Espace commercial Grand Air

Le taux de vacance commerciale recule à 6,1 % (6,5 % en 2024), confirmant une reprise de l'activité commerciale.

Un économie portée par la micro-entreprise

Au 1er semestre 2025, le territoire compte 3 447 établissements en activité, dont près de deux tiers sont des entreprises individuelles, confirmant le poids de la micro-entreprise dans l'économie locale.

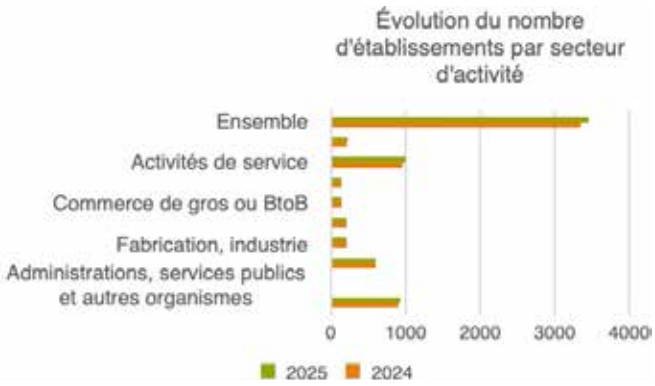

B. Marché de l'emploi 56 % des emplois relèvent de l'économie de proximité

Entre 2011 et 2022, la population âgée de 15 à 64 ans a reculé de 10 %, sous l'effet du vieillissement, de la baisse des naissances et d'une attractivité migratoire moindre. Malgré ce contexte démographique, les indicateurs du marché du travail sont orientés à la hausse : la part des actifs progresse de près de 5 points (de 71,9 % à 76,8 %) et le taux d'emploi gagne 5 points (de 64,2 % à 69,2 %). Parallèlement, la part des inactifs diminue (de 28,1 % à 23,2 %), traduisant une entrée plus rapide dans la vie active et un allongement des carrières, soutenus par des politiques favorisant le retour à l'emploi. Cette dynamique atténue partiellement la baisse démographique et témoigne d'une mobilisation accrue de la population en âge de travailler sur Bassin de Pompey.

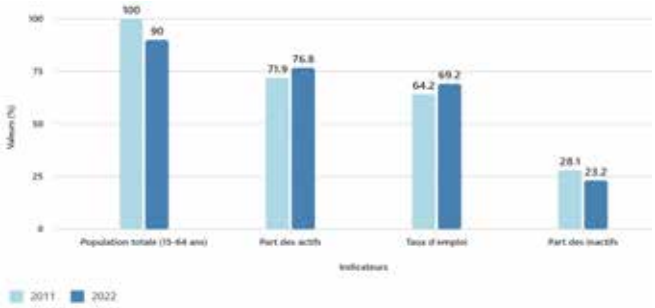

Évolution des effectifs salariés du secteur privé

Selon les données URSSAF, les effectifs salariés montrent une progression globale sur la décennie, malgré des ralentissements en 2019–2020 et 2023–2024. Cette évolution illustre à la fois la résilience du marché du travail local et sa sensibilité aux chocs économiques : les événements nationaux ou internationaux ont un impact direct sur l'emploi, comme en témoignent les fermetures de sites industriels et la baisse des effectifs sur les deux dernières années.

Évolutions sectorielles

- En hausse : industrie extractive (+60), commerce (+44), hébergement-restauration (+42), information-communication (+20)
- En baisse : activités scientifiques et techniques (–93), autres produits industriels (–53)

Ces évolutions traduisent une recomposition sectorielle avec une dynamique favorable dans les services et la consommation (57,6 % des emplois relèvent de l'économie de proximité) et des tensions dans les secteurs techniques et industriels.

Effets de la loi pour le plein emploi sur les chiffres du chômage

Depuis janvier 2025, la loi pour le plein emploi a instauré l'inscription automatique à France Travail de publics jusqu'alors non comptabilisés comme demandeurs d'emploi :

- les bénéficiaires du RSA et leurs conjoints,
- les jeunes suivis par les missions locales (CEJ, PACEA)
- les personnes en situation de handicap accompagnées par Cap Emploi.

Cette mesure a entraîné, au 1er trimestre 2025, une hausse mécanique du nombre d'inscrits, notamment dans les catégories A, B et C, sans refléter une augmentation réelle du chômage.

Entre le 1er et le 2e trimestre 2025, les évolutions observées sont principalement liées à des ajustements administratifs :

- Catégorie A : baisse du nombre d'inscrits, en raison des nouvelles règles d'actualisation entraînant davantage de radiations
- Catégories B et C : hausse liée à la reclassification de certains profils
- Sorties des catégories ABC : augmentation, notamment du fait des sanctions et des non-actualisations

En résumé, la hausse constatée au 1er trimestre s'explique par l'obligation d'inscription issue de la loi pour le plein emploi (RSA, jeunes), suivie d'une baisse au 2e trimestre, probablement liée à des radiations plus fréquentes.

II

II / LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE

Cette partie du rapport d'orientation budgétaire synthétise les projets portés par Bassin de Pompey au sein d'une prospective pluriannuelle.

Elle doit permettre d'identifier la trajectoire de nos finances au regard des orientations budgétaires, et d'indiquer les leviers d'actions mobilisables pour maîtriser les grands équilibres et ratios financiers dans la durée.

Précision méthodologique

Sauf mention contraire, les éléments présentés dans ces pages portent uniquement sur le budget principal (dont la subvention d'équilibre versée au budget annexe Restauration collective).

Les budgets Eau et Assainissement seront analysés à part puisqu'ils doivent s'équilibrer par leurs propres recettes.

Les budgets d'aménagement sont exclus de l'analyse dès lors qu'ils répondent à une structure atypique (une section de fonctionnement retraçant des travaux non récurrents, en vue de la constitution d'un stock de terrains aménagés à commercialiser ensuite) et qu'ils font l'objet d'un mode de financement différent (prêt-relais à court terme, ventes des terrains aménagés à terme).

1 LA PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS

Le plan pluriannuel d'investissement reprend les opérations engagées ainsi que les besoins récurrents de maintenance de la voirie et du patrimoine immobilier.

Les derniers bilans confirment une bonne réalisation du programme de travaux ambitieux mené par Bassin de Pompey. Après un niveau record d'investissement de 35 M€ en 2025 (sous réserve de réception des dernières factures en fin d'exercice), le niveau d'investissement est naturellement appelé à décroître progressivement mais l'achèvement des opérations lancées représentera à lui seul près de 20 M€ par an entre 2026 et 2027, avant d'atteindre un rythme de 10 M€ par an proche du rythme connu antérieurement.

Sur la période 2026-2030, 75 M€ sont ainsi programmés dans cette prospective, soit 15 M€ par an en moyenne.

Les années 2026 et 2027 seront notamment consacrées aux infrastructures et espaces publics avec près de 10 M€ (3 M€ dédiés au Plan Vélo, 2 M€ pour la finalisation du Plan Lumière et 5 M€ pour la maintenance et les aménagements de voirie).

Les budgets Eau et Assainissement réaliseront également 10 M€ de travaux dans les 2 prochaines années avec notamment la création de 2 systèmes d'épuration à Bouxières-aux-Dames et Montenoy, et d'importants travaux sur le réseau d'eau potable en vue de sa sécurisation (nouveaux captages, réservoirs, etc.) et de la prévention des fuites.

FOCUS

Les opérations d'aménagement

Le graphique ci-contre valorise également les dépenses « d'aménagement » (des budgets annexes Zone Artisanale de Saizerais, Zone des Sablons à Millery, Arboresens à Frouard et Presqu'Ile à Pompey) qui concourent pleinement à la transformation et l'attractivité du territoire mais qui reposent sur un mode de financement spécifique (la collectivité assure le portage financier de l'opération, en attendant la commercialisation des terrains aménagés).

Ces budgets vont connaître un rythme de travaux similaires et parallèle aux investissements « classiques », le budget principal ne sera donc plus toujours en mesure d'assurer la trésorerie de ces opérations, qui devront vraisemblablement recourir à des prêts relais pour couvrir leurs besoins de financement à court terme (financer le coût de viabilisation des terrains dans l'attente des recettes de commercialisation).

Les engagements pluriannuels pris par la collectivité et l'actualisation des autorisations de programme

L'essentiel du programme d'investissement repose sur des Autorisations de Programme dites AP (ou AE pour Autorisations d'engagement pour les budgets annexes d'aménagement) qui consistent à voter un budget pluriannuel pour un projet donné, tout en indiquant son phasage annuel prévisionnel.

Les engagements pluriannuels représentent plus de 50 M€ sur les cinq ans à venir, avec des efforts importants sur les infrastructures de voiries et d'espaces publics (11,6 M€ pour les aménagements de voiries, de pistes cyclables et l'achèvement du plan lumière), ainsi que l'amélioration des réseaux d'eau et d'assainissement (12 M€), l'aménagement urbain (16 M€), l'environnement (5 M€ pour la rénovation de la composterie et des cours d'eau GEMAPI) ou les services offerts aux familles avec l'ouverture de nouvelles places en crèches (plus de 2 M€).

ENGAGEMENTS PLURIANNUELS AP/AE EN K€	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**TOTAL** *2026-2030*
Budget principal	23 800	10 431	7 625	3 052	1 999	1 848	24 955
Voiries et Ouvrages d'art	2 572	2 636	2 182	-	-	-	4 817
Développement du vélo	687	2 054	1 247	60	-	_	3 361
Pôles d'échanges multimodaux	1 106	-	-	-	-	-	0
Plan lumière	2 032	1 671	264	304	204	446	2 888
Infrastructures Arc Sud Ouest	56	152	230	201	-	-	583
Aménagement	107	454	482	303	765	681	2 686
Nouvel équipement aquatique	11 525	50	-	-	-	-	50
Chaufferie	2 915	-	-	-	-	-	0
Rénovation de l'hôtel de Camilly	997	450	-	-	-	-	450
Schéma de déploiement Petite enfance	608	693	648	1 019	100	-	2 461
Aides à la pierre	1 000	1 556	1 600	-	-	-	3 156
Déchetterie - Composterie	56	512	310	-	-	-	822
Travaux GEMAPI	140	204	662	1 165	930	721	3 682
PPI assainissement *2023-2026*	2 274	2 832	1 862	-	-	-	4 694
PPI eau *2023-2026*	613	2 689	2 982	1 713	-	-	7 384
Projet Sablons	185	270	3 038	1 200	1 200	-	5 708
Projet Arboresens	1 378	1 398	863	237	130	1 046	3 674
Projet Presqu'ile	1 630	2 418	1 860	-	-	-	4 278
TOTAL GÉNÉRAL	**29 879**	**20 038**	**18 229**	**6 202**	**3 329**	**2 893**	**50 692**

Ce haut niveau d'investissement suppose de mobiliser autant de subventions que possible auprès des partenaires (23 M€ attendus sur la période 2026-2030) mais également un recours à l'emprunt en particulier sous la forme de prêts-relais pour financer les budgets annexes d'aménagement et le portage de trésorerie entre l'aménagement des terrains et leur commercialisation.

Néanmoins, si la loi de finances pour 2026 devait être adoptée dans sa rédaction initiale, les ponctions de l'État sur le budget de l'intercommunalité et donc l'impact sur la capacité d'autofinancement dégagée pourraient faire doubler le recours à l'emprunt du budget principal (de 7 à 14 M€ sur la période 2026-2030).

La prospective doit donc s'assurer à minima de notre capacité financière à rembourser la dette (ratio de solvabilité inférieur à 10 ou 12 ans), de l'achèvement des opérations lancées et du déploiement des services en cours, avec ou sans nouvelles ponctions de l'État sur les finances intercommunales.

2 LES HYPOTHÈSES DE LA PROSPECTIVE

A. Des recettes insuffisamment dynamiques

La prospective conduit à anticiper une évolution des recettes de fonctionnement de 1 % par an en moyenne entre 2026 et 2030.

Les hypothèses retenues dans ce scénario font le postulat :

- D'une dynamique des impôts fonciers (Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires, Contribution foncière économique, Taxe Foncière) limitée à la seule progression mécanique des bases, actualisées chaque année par loi de finances selon l'inflation (1 % par an) ;
- Après leur gel en 2025, les fractions de TVA (venues remplacer la Taxe d'Habitation et la CVAE) semblent régresser en 2026. Les projections tablent sur une hausse de 1 % par an en moyenne ;
- De dotations de l'État, en particulier de la dotation d'intercommunalité en légère progression bien qu'en-deçà de l'inflation.

Pour rappel, la DGF de Bassin de Pompey se compose :

- d'une dotation de compensation (1,7 M€ en 2025) prévue initialement pour compenser les pertes de la réforme sur la part salaire, en baisse de 75 K€ en 2025 (- 4 %),
- d'une dotation d'intercommunalité de près de 450 K€ en 2025, un montant temporairement dynamique (révision des montants par strate d'intercommunalité après des dotations nulles pour Bassin de Pompey) mais encore insuffisant au regard du prélèvement de 495 K€ opéré chaque année par l'État de contribution au redressement des finances publiques,
- de recettes de gestion (tarifs des services, produits du domaine, etc.) en progression du fait du développement des services intercommunaux (locations de vélos, nouvelles places en crèches, nouvel équipement aquatique) et une actualisation annuelle des tarifs selon l'inflation.

RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT *HORS EXCÉDENTS ET CESSIONS* EN K€	CA 2024	CA 2025	BP 2026	BP 2027	BP 2028	BP 2029	BP 2030	ÉVOL./ AN
Fiscalité	31 936	32 930	33 066	33 433	33 792	33 888	34 197	0,8 %
dont impôts fonciers	*12 702*	*13 491*	*13 576*	*13 714*	*13 844*	*13 959*	*14 084*	*0,9 %*
dont fractions de TVA	*10 417*	*10 442*	*10 410*	*10 514*	*10 619*	*10 726*	*10 833*	*1,0 %*
autres taxes et compensations	*8 817*	*8 997*	*9 080*	*9 205*	*9 329*	*9 203*	*9 280*	*0,5 %*
Dotations état	2 189	2 200	2 237	2 242	2 254	2 274	2 301	0,7 %
Recettes de gestion	2 538	2 716	4 182	4 372	4 654	4 737	4 755	3,3 %
Subventions	3 720	4 286	4 286	4 296	4 311	4 331	4 331	0,3 %
Autres	3 726	2 096	412	415	417	420	623	10,9 %
TOTAL	**44 109**	**44 228**	**44 183**	**44 758**	**45 428**	**45 650**	**46 207**	**1,1 %**

Les « autres recettes » incluaient en 2024-2025 des remboursements de personnel aux budgets annexes désormais mandatés directement sur les budgets eau, assainissement et restauration.

B. Des dépenses maîtrisées mais progressant davantage que les recettes

La prospective conduit à anticiper une évolution des dépenses de fonctionnement de 2 % par an en moyenne, soit une dynamique supérieure à celle des recettes.

Les hypothèses retenues dans ce scénario font le postulat :

- d'une évolution des dépenses de personnel de 3,1 % par an tenant compte des 3 années de hausse des cotisations CNRACL et de l'effet « Glissement Vieillesse Technicité » ;
- d'une stabilité des reversements de fiscalité ;
- de dépenses de gestion globalement maintenues, grâce aux économies attendues sur les dépenses d'énergie liées au plan lumière ou les travaux de performance énergétiques ;
- d'une augmentation de près de 3 % par an des participations obligatoires (notamment au SDIS qui représentera 1,6 M€ en 2026) ;
- d'une progression des frais financiers en 2026 faisant suite aux emprunts souscrits pour financer le plan d'investissement puis une stabilisation sur la période compte-tenu du profil d'extinction de dette lié aux contrats de prêts plus anciens.

En définitive, l'évolution prévisionnelle des dépenses s'explique essentiellement par des postes contraints (près de 600 K€ de hausses de cotisations CNRACL à horizon 2027 par exemple) et le développement des services intercommunaux (ouvertures de place en crèche, service de location de vélo électriques, ouverture du nouvel équipement aquatique La Confluence, etc.).

DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT EN MILLIERS €	CA 2024	CA 2025	BP 2026	BP 2027	BP 2028	BP 2029	BP 2030	ÉVOL./ AN
Personnel	13 126	11 488	12 046	12 476	12 934	13 278	13 635	3,1 %
Reversement de la fiscalité	6 911	6 911	6 262	6 273	6 285	6 298	6 310	0,2 %
Dépenses de gestion	12 973	14 918	14 689	14 766	14 850	14 936	15 022	0,6 %
dont énergie	*1 439*	*1 450*	*1 075*	*1 086*	*1 097*	*1 108*	*1 119*	*1,0 %*
dont autres dépenses de gestion	*11 534*	*13 468*	*13 614*	*13 680*	*13 753*	*13 828*	*13 903*	*0,5 %*
Charges financières	87	358	609	490	508	550	601	-0,3 %
Participations obligatoires	2 725	1 835	1 887	1 939	1 993	2 049	2 106	2,8 %
Autres	4 387	5 425	4 659	4 846	5 255	5 469	5 557	4,5 %
TOTAL	**40 209**	**40 935**	**40 152**	**40 790**	**41 825**	**42 580**	**43 231**	**1,9 %**

C. Une épargne suffisante mais à consolider pour financer le développement de l'intercommunalité

La prospective « au fil de l'eau » met en évidence que les niveaux d'épargne auraient spontanément tendance à s'améliorer en 2026 (notamment parce ce que la contribution au DILICO en 2025 ne serait pas reconduite, et même rétrocédée à la collectivité à hauteur d'un tiers) avant de s'éroder légèrement jusqu'en 2030 dès lors que les dépenses, marquées par le développement des services intercommunaux, évoluent plus vite que les recettes qui souffrent d'une atonie fiscale.

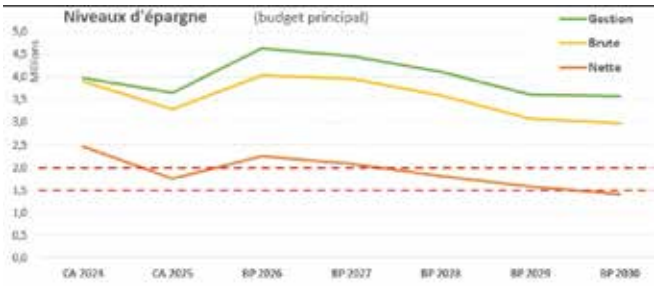

Cette prospective montre néanmoins que la trajectoire de Bassin de Pompey est soutenable

- si l'État n'impose pas de nouvelle contribution au redressement des finances publiques en 2026,
- puisqu'elle permet de développer de nouveaux services tout en préservant un niveau d'épargne suffisant de 1,5 à 2 M€, afin d'autofinancer a minima les investissements récurrents tels que la maintenance de la voirie ou des bâtiments intercommunaux.

L'épargne de gestion mesure la différence entre les recettes et dépenses de fonctionnement (hors dépenses de frais financiers).

L'épargne brute mesure la différence entre les recettes et toutes les dépenses de fonctionnement (dont frais financiers).

L'épargne nette mesure la différence entre l'épargne brute et le remboursement en capital de la dette. C'est donc la part des produits de fonctionnement qui subsiste (après paiement du personnel, des fournisseurs et des prêteurs) pour investir sur fonds propres. Pour une saine gestion (« règle d'or »), l'épargne nette ne saurait être négative ou tendre vers zéro, ce qui signifierait une incapacité à rembourser la dette par des fonds propres (amorce d'un surendettement).

D. L'impact d'une éventuelle ponction de l'état sur les finances intercommunales

À l'heure de la rédaction de ce Rapport, la Loi de Finances pour 2026 fait toujours l'objet d'une discussion parlementaire. Faute de connaître son contenu définitif, il est néanmoins possible d'évaluer l'impact pour Bassin de Pompey des mesures proposées par le gouvernement dans la rédaction initiale du projet de loi.

Pour rappel, les mesures déjà mises en œuvre par l'Etat en 2025 pour faire contribuer les collectivités au redressement des finances publiques se sont élevées à 1,6 M€ au Bassin de Pompey.

Le projet de loi de finances initial prévoyait de nouvelles mesures en 2026.

CONTRIBUTIONS AU REDRESSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES EN MILLIERS €	CONTRIB. 2025	MESURES 2026
Prélévement sur dotations	495 000	-
Contribution au DILICO 2025	670 000	- 201 000
Contribution au DILICO 2026	-	850 000
Ecrêtement DCRTP	240 000	45 000
Ecrêtement dotation compensation	65 000	50 000
Hausses des cotisations CNRACL	172 000	140 000
Ecrêtement compensation des locaux industriels	-	750 000
Suppression FCTVA fonctionnement	-	150 000
Année blanche FCTVA investissement	-	1 200 000
TOTAL	**1 642 000**	**2 984 000**
Cumul	**4 626 000**	

Ces nouvelles mesures représenteraient une contribution supplémentaire de 3 M€ l'an prochain, soit une contribution cumulée de 4,6 M€ en 2025-2026.

Cette contribution représente l'intégralité de l'épargne prévisionnelle 2026 de la collectivité et réduit à néant toute capacité à investir pour les transitions environnementales ou même pour assurer l'entretien patrimonial routier et bâtimentaire a minima.

Ces mesures reviennent à ponctionner en 2 ans seulement l'équivalent de la totalité des baisses de dotations supportées en 4 ans entre 2014 et 2017.

De manière très concrète, on peut mesurer dans le graphique ci-dessous qu'une telle ponction de l'État dans les finances intercommunales aurait pour effet de faire grimper la capacité de désendettement bien au-delà du seuil de 10 à 12 ans considéré comme la limite à ne pas dépasser.

Une telle situation financière serait évidemment inacceptable dès lors qu'elle priverait Bassin de Pompey de sa capacité à maintenir des services de qualité, poursuivre son développement au travers des investissements nécessaires à la transition environnementale, l'attractivité du territoire ou l'amélioration du cadre de vie.

Avec une telle ponction de l'État, les ajustements budgétaires nécessaires pour revenir à un niveau d'épargne proche de 2 M€ par an et une capacité de désendettement autour de 8 ans supposeraient à la fois :

- de réduire le rythme des investissements de 500 K€ par an par rapport au programme d'investissement évoqué précédemment, en sachant que la majorité des opérations sont déjà en cours (aménagements de voirie, plan lumière, etc...) ou prioriser celles bien subventionnées (plan vélo, travaux dans les crèches, etc...) ;
- de trouver des marges de manœuvre sur la section de fonctionnement (économies de dépenses ou nouvelles recettes) à hauteur de 500 K€ en 2026, 750 K€ en 2027 et 1 M€ à compter de 2028.

Dans cette hypothèse, retrouver une épargne de fonctionnement supplémentaire de 1 M€ à partir de 2028 supposera probablement d'actionner conjointement plusieurs leviers budgétaires pour atteindre cet objectif.

E. La prospective au regard de l'objectif d'évolution des dépenses locales

La loi de programmation des finances publiques pour 2023-2027 invite globalement les collectivités à contenir la hausse de leurs charges en-dessous de 0,5 % de l'inflation prévisionnelle. Chaque collectivité est tenue d'exposer dans le ROB ses projections en la matière et ce pour chaque budget.

Le graphique ci-dessous illustre la dynamique des dépenses prévue dans la prospective du Bassin de Pompey au regard de l'inflation prévue par la loi de programmation et l'objectif de maîtrise des dépenses qui en découle. Ces données mettent en évidence :

- que le budget Restauration (orange) doit pouvoir respecter l'objectif au regard du plan d'action mis en œuvre depuis 2025 pour mieux maîtriser le coût des repas (lutte contre le gaspillage alimentaire, politique d'achat des denrées, etc.) ;
- que le budget principal (vert) ne respectera pas la trajectoire attendue, compte-tenu notamment du développement de nouveaux services qui font d'ailleurs l'objet de recettes importantes (dispositif Vélomoove en 2025, ouverture de la Confluence et de nouvelles places en crèches en 2026). En étudiant uniquement les dépenses à périmètre constant du budget principal (pointillés vert), on constate que les dépenses sont maîtrisées conformément à l'objectif national.

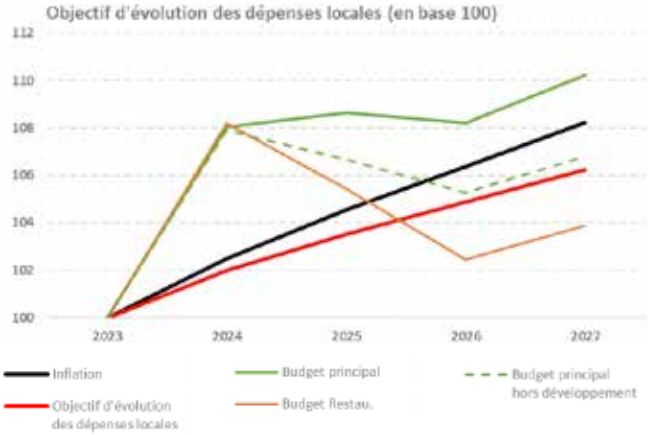

Les budgets Eau et Assainissement ne sont pas présentés dans cette analyse dès lors que les changements de mode de gestion à intervenir l'an prochain (externalisation en DSP pour l'Eau et internalisation en régie pour l'assainissement) empêchent les comparaisons pluriannuelles.

3 LE RECOURS À L'EMPRUNT ET LA GESTION DE DETTE

A. La politique d'endettement

L'ampleur des investissements engagés entre 2020 et 2026 (plus de 100 M€, dont 91 M€ sur le budget principal) a logiquement conduit à recourir à l'emprunt pour financer les projets structurants, porteurs à terme d'économies de fonctionnement. Cette capacité à emprunter a été rendue possible par le désendettement mené jusqu'en 2022 et la bonne maîtrise de l'épargne de fonctionnement. Pour les cinq ans à venir et au vu du PPI nécessaire pour achever les opérations en cours, entretenir la voirie, les bâtiments, renouveler les véhicules, etc., le stock de dette devrait se stabiliser autour de 25 M€ pour le budget principal, avec une capacité de désendettement* inférieure au seuil d'alerte, compris entre 10 et 12 ans, confirmant une trajectoire financière et d'endettement maîtrisée.

*nombre d'années nécessaire pour rembourser la dette grâce à l'épargne de fonctionnement dégagée chaque année

Le recours à l'emprunt

En 2025, un 4e et dernier versement de 1,9 M€ a été mobilisé sur le prêt à taux zéro Intracting du plan lumière et 12,5 M€ pour la construction de La Confluence via 3 contrats de prêts distincts :

- un prêt sur 40 ans souscrit en 2024 avec la Banque des Territoires (index livret A)
- un prêt sur 40 ans souscrit en 2025 avec l'Agence France Locale (index Euribor 3 mois)
- un prêt sur 30 ans souscrit en 2025 avec la Banque Postale (index Euribor 3 mois)

D'ici fin 2025, des prêts complémentaires pourraient être réalisés pour un maximum de 3,2 M€ (nouvelle chaufferie, prêt-relais pour Arboresens). Pour l'avenir, la prospective se base sur des emprunts avec une maturité de 25 ans en moyenne.

B. La gestion de dette

Le recours à des emprunts longs (30-40 ans) pour financer « La Confluence » a contribué à lisser l'extinction naturelle de l'encours. Cependant, des marges de manœuvre sont identifiées : l'encours global diminuera d'un tiers en 2029 (1/4 seulement sur le budget principal), et de moitié en 2032 (2034 pour le budget principal).

La performance de la dette peut être mesurée par le taux moyen qui s'établit à 2,19 % en 2025 contre 2,31 % en 2024. Cette amélioration profite aux budgets annexes dès lors que le budget principal a contracté un volume significatif d'emprunts de longue durée et bénéficie d'un taux moyen très bas.

BUDGETS EN K€	EN-COURS 31/12/25	TAUX MOYEN 2025	% TAUX FIXE	% TAUX VARIABLE
Principal	24 590	1,79 %	37 %	63 %
Eau	1 934	3,71 %	81 %	19 %
Assainissement	3 383	3,59 %	83 %	17 %
TOTAL	**29 907**	**2,19 %**	**45 %**	**55 %**

Le risque de la dette peut s'analyser au regard de la classification Gissler qui côte le risque selon 2 axes : l'indice sous-jacent de 1 à 5 et la structure du prêt de A à E. Au 31 décembre 2025, l'encours de Bassin de Pompey se compose à 100 % de prêts classés en A1, jugés les moins risqués selon la grille d'analyse introduite en 2008. Le risque de taux peut aussi consister au recours à du taux fixe alors qu'un taux variable s'avérerait plus favorable. Après avoir longtemps été dominé par des taux fixes souscrits lorsqu'ils étaient au plus bas, l'encours est désormais réparti à parts égales entre taux fixes et taux variables en majorité pour le budget principal. La collectivité a fait le choix de ne pas baser les récents prêts sur un taux figé interdisant toute renégociation sur la période.

GAZELLE

III / UN PROJET DE TERRITOIRE QUI ENGAGE

1 ACCÉLÉRER LES TRANSITIONS

A. Accompagner l'émergence de nouveaux dispositifs et réinterroger les stratégies d'aménagement

La finalisation du Programme Intercommunal d'Actions Foncière, celle de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat ainsi que la révision du SCOT, opposable depuis décembre 2024, induisent le renouvellement prochain des outils de planification, de programmation urbaine et d'amélioration du cadre de vie. En 2025, 320 000 € de fonds intercommunaux ont été mobilisés en ce sens et près de 1 000 000 € d'aides déléguées de l'État, gérées en dépenses et en recettes par Bassin de Pompey au profit des habitants du territoire qu'il convient de reconduire en 2026.

Une nouvelle stratégie d'aménagement à traduire dans le PLUi-HD à réviser

Il s'agira, en 2026, d'entamer des travaux de révision générale du PLUi-HD afin de mettre le document de planification en compatibilité avec le SCOT révisé, d'intégrer davantage les enjeux de sobriété foncière, les conclusions d'études récentes (ruissèllement, zones humides) et de manière générale, de décliner une nouvelle stratégie foncière dont les premiers travaux d'analyse débuteront en 2026. Le coût pour une révision générale de notre PLUi-HD est estimé à hauteur de 200 000 € sur 3 ans.

La déclinaison opérationnelle du PLUi-HD permettra de répondre à l'ambition démographique définie dans le Projet d'aménagement et de développement durables, qui se traduit nécessairement par un rythme régulier de production de nouveaux logements.

La population sur le territoire de Bassin de Pompey décroît depuis 1982 pour atteindre 39 626 habitants en 2022. Cette baisse de population est principalement l'effet d'un solde migratoire négatif qui tend à se réduire mais qui était, jusqu'aux années 2010, compensé par un solde naturel positif

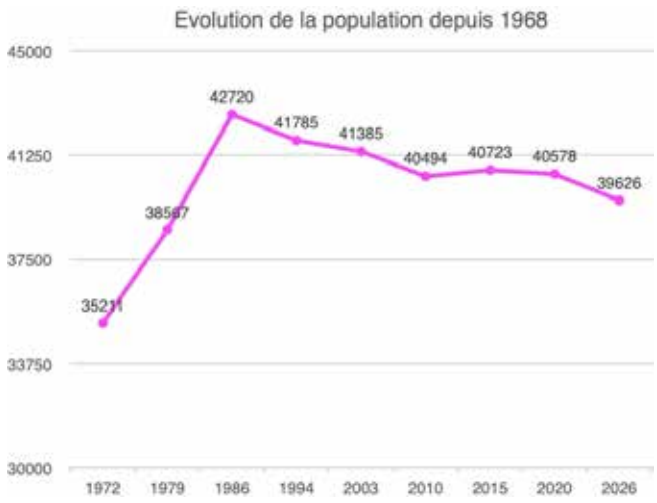

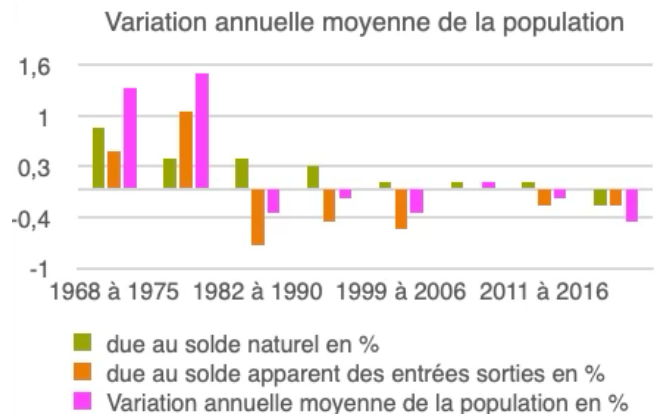

En parallèle la taille des ménages diminue depuis 1968 dans une dynamique constante pour atteindre 2,27 personnes par ménage en 2022. Cela impliquera la nécessité de produire une offre de logements de plus petite taille adaptée aux besoins des ménages.

Évolution de la taille des ménages et projections

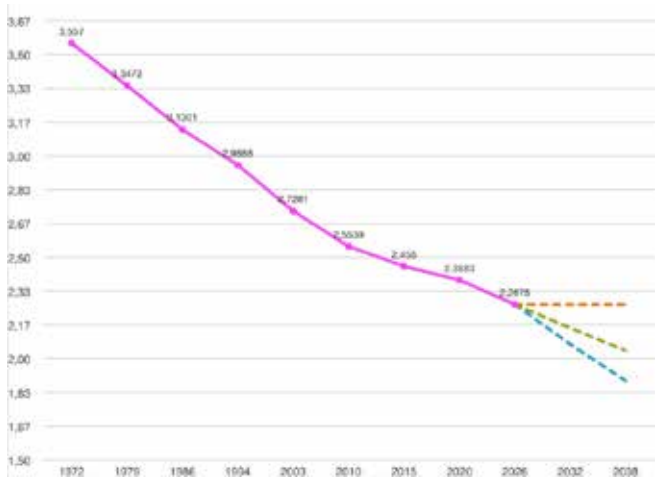

Production de logements

La production de logements n'atteint pas les objectifs de PLUi-HD : 200 logements annuels, pour la période 2019-2025, puis 240 logements pour la période 2026-2038, dont 25 % de logements sociaux ordinaires et 10 % de logements accession à prix maitrisé. L'augmentation des taux de crédits immobiliers et la hausse des cours des matériaux peuvent constituer une des causes de la baisse de la production de logements, tout comme le manque d'attractivité du territoire vis-à-vis des zonages fiscaux liées à la tension immobilière.

CRÉATION DE LOGEMENTS	2021	2022	2023	2024	2025 *1er sem.*
Bassin de Pompey *Autorisations d'urbanisme accordées*	67	44	162	45	43
Dont logements sociaux	25	0	90	19	21

La perspective de logements pour les années à venir ci-dessous reprend les potentiels programmes présentés à ce jour par les bailleurs sociaux et les perspectives de production de logements (privés et sociaux) prévues dans le cadre des projets intercommunaux.

PERSPECTIVE DE PRODUCTION DE LOGEMENTS PAR AN	2025 *2e sem.*	2026	2027	2028	2029 à 2032
Logements sociaux hors projet urbains intercommunaux	0	1341	521	301	50
Logements prévus dans le cadre de projets urbain intercommunaux	59 *Arboresens P1 – PC déposés*	200 entre 2025 et 2028 soit 50 /an *Arboresens P1 et Limon*			620 soit 155 /an *Arboresens P2, Vergers, Presqu'île P1, Cœur de bourg Pompey et Saint-Gobain*
Hypothèse de production libre	70 logements				
TOTAL	**102***	**254**	**172**	**150**	**275**

** hypothèse de production de logement pour l'année 2025 entière*

Ainsi, au vu du rythme observé de production de logements, porté en partie par les bailleurs sociaux (entre 40 et 55 % de la production annuelle), et en prenant en compte une hypothèse de desserrement des ménages constante et une croissance du nombre de logements vacants, le retour à une hausse démographique voire même à une stabilisation de celle-ci ne correspond pas à la tendance observée.

De nouveaux dispositifs d'amélioration de l'habitat et des centres urbains

En complément de nos missions d'accompagnement des particuliers dans leurs projets de rénovation de logement (1 M€ de crédit délégué par an, tant en dépenses qu'en recettes et près de 250 000 € d'aides propres de Bassin de Pompey) de nouveaux outils sont à explorer afin d'œuvrer par d'autres biais, à l'amélioration des centralités, aux tissus urbains encore dégradés du territoire. Il s'agit également d'apporter de nouvelles modalités de réponse à des besoins en logement, tout en limitant les incidences sur les espaces et les milieux naturels. C'est le sens des Opérations programmées d'amélioration de l'habitat dites de renouvellement urbain, qui permettent de mobiliser des outils de type Opérations de revitalisation immobilière, résorption de l'habitat insalubre et vente d'immeubles à rénover.

Budget estimatif de cette étude pré-opérationnelle: 80 000 € qui peut être financée à 50 % par l'Anah et 25 % par la Banque des Territoire.

Finalisation et mise en œuvre effective de la politique intercommunale d'attribution des logements

En 2025, les travaux et réflexions menés pour construire la politique intercommunale d'attribution des logements sociaux vont permettre d'aboutir à une proposition de Convention Intercommunale d'Attribution en cours d'année 2026, dont l'objectif premier est d'aboutir à une déconcentration des difficultés sociales constatées dans certains secteurs du territoire.

L'année 2026 donnera donc principalement lieu à :

- la consolidation des contours contractuels et opérationnels de cette politique avec nos partenaires et communes membres ;
- la définition de ses moyens de mise en œuvre concrète (formation du personnel en charge des guichets enregistreurs, mise en place de conventions de gestion en flux).

Aménagement et renouvellement urbain

La stratégie d'aménagement et de renouvellement urbain se poursuit au travers des grandes opérations assumées pour l'essentiel en portage direct. En effet, le pilotage, en tant qu'aménageur, permet à Bassin de Pompey de :

- garantir une offre de logements neufs permettant de stabiliser sa population et d'accueillir de nouveaux ménages en réponse aux attentes des usagers,
- requalifier les espaces publics permettant de réenchanter le quotidien des habitants,
- repenser l'offre en matière de mobilité intégrée à ces opérations de requalification urbaine.

Un des enjeux majeurs de la politique communautaire d'aménagement est la création de parcours résidentiels complets et fluides, permettant à chaque habitant d'accéder à un logement adapté à chaque étape de sa vie : primo-accédants, familles, seniors, ménages en transition professionnelle ou personnelle. Les projets engagés visent ainsi à proposer une diversité de typologies de logements – individuels, intermédiaires, collectifs – offrant une complémentarité entre quartiers et renforçant l'attractivité du territoire.

Pour assurer une gestion opérationnelle et financière maîtrisée, les grandes opérations d'aménagement sont conduites via des budgets annexes dédiés, permettant de suivre précisément les coûts, recettes et équilibres propres à chaque opération. Une attention particulière est portée à l'équilibre économique de ces opérations, fondé sur la cession des charges foncières, la maîtrise des coûts d'aménagement et l'optimisation des financements mobilisables.

Les opérations actuellement en cours

Ecoquartier Arboresens à Frouard, piloté au travers d'un budget annexe d'un montant de 19 M€, se décomposant comme suit dans la délibation du 17/03/2022 :

- Fonctionnement : 12,7 M€
- Investissements : 6,3 M€
  Phase 1 : environ 160 logements,
  Phase 2 : environ 180 logements,

inscrivant le quartier dans une dynamique durable et proposant une large palette résidentielle adaptée à différents profils de ménages.

Opération de la Presqu'île à Pompey conduite au sein d'un budget annexe d'un montant de 11M€ HT, visant la requalification d'un secteur stratégique et la production d'environ 300 logements, participant à l'équilibre de l'offre de logements sur le territoire.

L'enjeu communautaire est de proposer des opérations urbaines cohérentes, s'inscrivant dans une continuité territoriale. Chaque nouvel écoquartier ou secteur requalifié s'intègre au tissu existant tout en apportant des formes urbaines innovantes et complémentaires. Par ailleurs, un calendrier harmonisé de sortie des opérations permettra de rendre lisible le profond renouveau du territoire, contribuant à l'amélioration durable de son attractivité et à l'affirmation d'une image renouvelée et hospitalière.

Stratégie foncière : maîtrise et optimisation

Depuis la Loi climat et résilience en 2021, le contexte national est en profonde mutation dans son rapport au local sur la question foncière. L'interdépendance des territoires face à la gestion d'une ressource limitée et précieuse positionne le foncier comme sujet crucial puisque support à tout projet et politiques publiques. L'enjeu est bien celui de penser et construire en sobriété les réalités territoriales de demain.

Dans le cadre de la mise en place de mesures de la Loi climat et résilience pour tendre vers le Zéro artificialisation nette des sols (ZAN) en 2050, les collectivités se sont mobilisées pour s'outiller et traduire dans leurs documents de planification (SRADDET, SCOT, PLUI) les objectifs à atteindre dans un contexte où les manières de quantifier font débat.

Bassin de Pompey devient comptable de son aménagement du territoire et se doit de justifier de la bonne gestion du foncier.

Aujourd'hui, ce sujet épineux demeure et fait débat : quel est et sera à l'avenir le thermomètre de mesure de l'artificialisation ?

En 2008, Bassin de Pompey a été précurseur en mettant en place une Politique intercommunale d'action foncière (PIAF), avec le soutien de l'Établissement public foncier de Lorraine, permettant d'identifier des espaces supra communaux à enjeux. Cette politique se traduisait dans des conventions commune-Bassin-EPF pour des acquisitions ciblées à vocation « habitat » pour l'essentiel de cette contractualisation.

Cette démarche a aussi été un élément moteur pour établir les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) du PLUi-HD, lequel arrive dans une nouvelle phase, notamment au regard des évolutions du SCOT et de sa mise en compatibilité à moyen terme.

Enfin, le nouveau projet de territoire « Territoire Hospitalier-Nature-Intelligent » nous amène à poursuivre nos transformations. Le foncier, comme support à tout projet d'aménagement, est un dénominateur commun pour traduire l'interdépendance et la cohérence des politiques publiques afin d'éviter de fragmenter les approches et d'intégrer des enjeux d'habitabilité du territoire pour préserver nos ressources naturelles, être en capacité d'héberger nos habitants au sein d'un territoire de vie préservé.

À l'aune de ces éléments, la définition d'une stratégie foncière du bloc local communes et intercommunalité en 2026 avec une prospective sur 10 ans doit permettre d'offrir de nouvelles focales, intégrant en particulier des données environnementales.

Ce contrat communautaire d'utilisation du sol serait la traduction d'un contrat socio-économique renouvelé incarnant un territoire Hospitalier, Nature, Intelligent.

Projets en régie et ingénierie territoriale

L'ensemble des opérations d'aménagement engagées sur le territoire – Arboresens à Frouard, Presqu'île à Pompey, Sablons à Millery, Vergers à Champigneulles, friche Pompes Noël à Liverdun, Arc Sud-Ouest – s'inscrit dans la nouvelle stratégie d'aménagement.

Ces opérations contribuent à la finalisation du Programme intercommunal d'action foncière et les opérations d'intérêt communautaire permettant d'accueillir de nouveaux ménages ou entreprises sur le territoire, notamment par la mobilisation du foncier jusqu'à présent porté par l'EPFGE et le recyclage de friches industrielles.

Par ailleurs, les communes disposent de la plateforme d'ingénierie territoriale développée par Bassin de Pompey, leur permettant de bénéficier d'un appui dédié pour la conception et la mise en œuvre de leurs projets d'aménagement ou de construction comme à Pompey avec le centre Hartmann, le quartier Déri-Sté à Custines ou encore à Bouxières-aux-Dames pour la valorisation des vestiges Notre-Dame de l'Abbaye.

Ce dispositif vient compléter les actions menées en régie, en assurant un accompagnement cohérent et mutualisé à l'échelle du territoire.

Le partenariat consolidé avec SLIM Territoires (Nancy Sud Lorrain Aménagement) soutient également le pilotage de ces opérations, notamment sur le quartier Limon à Pompey, où la maîtrise foncière communautaire, désormais assurée, ouvre la voie à une programmation adaptée aux besoins identifiés.

Un pôle territorial d'économie circulaire au service de l'aménagement et de l'Économie sociale et solidaire

Dans la continuité des actions engagées en faveur du réemploi des matériaux et du développement de l'Économie Sociale et Solidaire, Bassin de Pompey étudie la création d'un pôle territorial d'économie circulaire.

Ce projet vise à structurer une filière locale du réemploi en lien avec les opérations d'aménagement du territoire, tout en soutenant les acteurs économiques et associatifs impliqués dans la transition écologique.

Le futur pôle a vocation à devenir un outil opérationnel et démonstrateur, articulé autour de trois ambitions majeures :

- organiser une offre territoriale de services dédiée au réemploi (tri, collecte, matériauthèque, ateliers de reconditionnement) ;
- appuyer les acteurs de l'ESS et de la filière bâtiment dans le développement d'activités nouvelles et pérennes ;
- incarner un projet exemplaire, tant dans sa gouvernance que dans sa conception, intégrant une logique d'écoconception et de réemploi.

Ce pôle s'inscrit ainsi dans les orientations stratégiques de la collectivité en matière de transition écologique, d'innovation sociale et de développement économique local.

B. Préservation des milieux et des ressources

En matière de transition environnementale, l'année 2025 a été marquée par la réalisation de nombreuses études (flotte faible émission, bilan carbone, autoconsommation collective, ateliers des synergies, etc.), évènements (théâtre, fresque du climat) ouverts au public et actions de sensibilisation des agents intercommunaux (Atelier 2 Tonnes).

La feuille de route 2026 sera axée autour de la finalisation des actions engagées dans les démarches d'amélioration continue de Bassin de Pompey permettant de maintenir une dynamique positive sur cet enjeu environnemental : budget vert/bilan carbone, renouvellement du label Territoire Engagée Transition Ecologique, participation à la révision du Plan de protection de l'atmosphère, suivi des projets Énergie Renouvelable en partenariat avec les projets privés (méthanisation, photovoltaïque, SEM ENR). De nombreux temps d'animation tout public seront proposés en 2026 (évènement autour du changement climatique et la qualité de l'air, défis Chambre des métiers et de l'artisanat, sensibilisation de la nouvelle équipe communautaire).

Une politique volontariste de transition énergétique

Bassin de Pompey est engagé dans une politique volontariste de transitions énergétique et écologique qui s'est notamment traduite depuis 2022 par la mise en œuvre d'un marché public global de performance relatif à l'éclairage public.

Les quatre premières années de ce marché sont consacrées au passage en leds de l'intégralité des 7 500 points lumineux du territoire et à la mise en place d'un éclairage « intelligent » (télégestion de l'intégralité des armoires, abaissements de puissance nocturnes, télégestion de certains points lumineux, mise en place de détecteurs de présence, etc.) avec à la clef une réduction des consommations d'électricité de 84 % par rapport à la situation initiale. En fn de 3e année, la réduction des consommations est de 63 % induisant une économie de 850 k€/an de dépense de fonctionnement.

En 2025, 964 luminaires ont été remplacés. Il est prévu pour la quatrième et dernière année le remplacement de 1 558 nouveaux luminaires leds. Son montant est de 7,6 M€ sur 4 ans.

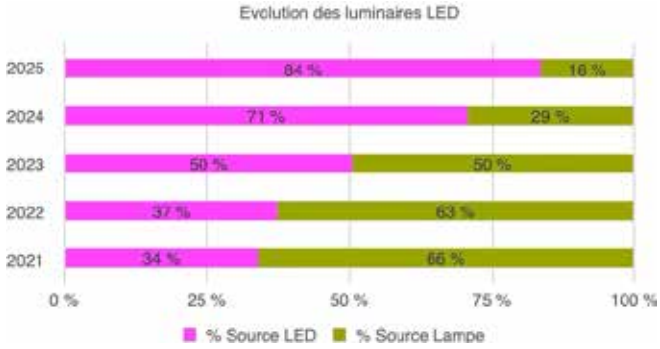

Grand cycle de l'eau - gestion de l'eau et assainissement (PPI, GEMAPI, prévention des inondations, sécurisation adaptation climatique)

L'année 2024 s'est conclue sur une stabilisation globale des recettes de consommation d'eau, et rien ne laisse présager qu'une baisse significative soit à anticiper en 2025. La tendance bien qu'étant sensiblement à la baisse, ne peut être extrapolée sur une baisse significative venant à court terme faire baisser tant les recettes que les coûts de production de l'eau.

L'incertitude quant aux recettes repose sur l'évolution des consommations inhérentes aux industriels, dont certains sont en difficultés en terme d'activité, quand d'autres prévoient des baisses de consommation d'eau significative (baisse de 15 % à prévoir pour les industriels du territoire).

Un scénario prospectif est donc à l'étude intégrant ces baisses de consommation, basé également sur une stratégie d'amélioration des rendements des réseaux d'eau.

Cela n'influera pas les ventes d'eau, dont les prospectives sont aujourd'hui intégrées dans les propositions des candidats à la délégation de service public de l'eau potable, mais surtout sur les coûts de production de celle-ci.

EN M³	2027	2028	2029	2030	2031
Volumes vendus théorique	2,5M	2,47M	2,46M	2,45M	2,43M

Évolution des redevances de l'agence de l'eau

En terme de prospective sur les redevances de l'agence de l'eau, la variabilité de celles-ci repose principalement sur l'amélioration des redevances liées à la performance des réseaux d'eau potable et d'assainissement. Elles sont pressenties pour être en 2026 à la hauteur suivante :

EN €	2025	2026
Charges	1 643 908	1 757 066
Prélèvement *– 0,008€ / 2025*	274 560	279 609
Consommation *+0,01€ / 2025*	975 000	1 000 000
Performance *+ 0,02 € / 2025*	165 000	216 000
Performance assainissement *+ 0,02 € / 2025*	229 349	261 457

L'impact de la réforme a pour effet une hausse de 0,04 € HT/m³ sur la base de coefficients de modulation. À noter la hausse déjà constatée l'année 2025 de 0,04 € HT/m³ par rapport à 2024.

Il est à noter que la nouvelle redevance la plus pénalisante est celle afférente à la performance des systèmes d'assainissement collectif du fait du taux de base de 0,37 € HT/m³, le taux de la redevance de performance des réseaux d'eau potable étant plus faible (0,12 € HT/m³), se trouve à avoir moins d'incidence à la hausse sur la facture finale malgré les faibles rendements sur le territoire.

Le tableau ci-après synthétise ces évolutions avec la référence 2024 :

REDEVANCE *EN € HT/M³*	2024	2025	2026
Prélèvement ressource	0,09	0,12	0,112
Pollution domestique	0,35	-	-
Modernisation des réseaux de collecte	0,233	-	-
Consommation eau potable	-	0,39	0,40
Performance des réseaux d'eau potable	-	0,066	0,086
Performance des systèmes d'assainissement collectif	-	0,138	0,157
TOTAL À FACTURER	**0,673**	**0,714**	**0,755**

Évolution prévisionnelle des dépenses de fonctionnement du service

Les années 2025 à 2027 seront des années de transition avant le passage en délégation de service public.

Les dépenses de fonctionnement devraient connaitre une forte réduction lors de la mise en œuvre de la future DSP puisqu'elles seront intégrées dans les charges du délégataire. Celles-ci sont estimées à 1 155 000 € HT, soit 0,46 € HT/m³.

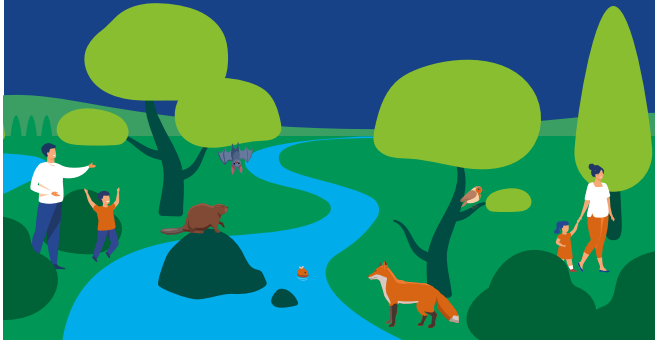

GEMAPI et préservation des milieux naturels

L'année 2025 a permis de déployer la dynamique d'études préalable aux travaux d'investissement :

- marché de maîtrise d'œuvre pour la renaturation et la restauration de la Mauchère
- inventaire des Zones humides Effectives (ZHE)
- finalisation de l'étude de ruissellement et de lutte contre l'érosion des sols.

Les stratégies d'intervention restent à définir précisément.

Enfin, une consultation pour la réalisation d'un diagnostic des cours d'eau sur les communes de Marbache et Millery est en cours. Le démarrage de l'étude est prévu pour la fin de l'année 2025.

Perspectives 2026

- **Le Programme de restauration et de renaturation de la Mauchère** sera porté au travers la finalisation des études techniques préalables, les temps de concertation avec les propriétaires pour pouvoir intervenir, ou encore la rédaction des dossiers réglementaires préalable à la mise en œuvre des travaux.
- **Déploiement du programme d'actions « ruissellement »** : le programme d'actions sera établi en fonction des échanges avec les communes et partenaires techniques et financiers (Chambre d'Agriculture 54 et AERM).
- Par anticipation, une enveloppe est prévue pour la commande d'**une démarche d'animation et de concertation** auprès des agriculteurs concernés par le programme d'aménagement défini dans l'étude de ruissellement. Ce diagnostic pourrait être étendu aux enjeux liés à la trame verte et bleue et notamment ceux identifiés dans l'étude des Zones Humides Effectives (ZHE).
- **Élaboration d'une stratégie de restauration/reconquête milieux naturels remarquables**
  À la suite de la réception de l'étude ZHE, une réflexion sera menée pour élaborer une stratégie de préservation et de restauration de l'ensemble des milieux remarquables du territoire (zones humides, TVB, ENS). Ceci afin de lancer en 2027 une étude de maîtrise.
- **Autres démarches significatives** : l'étude de diagnostic global des cours d'eau de Marbache et Millery, travaux sur des solutions complémentaires de protections individuelles et de lutte contre les inondations, recrutement d'une maitrise d'œuvre pour les travaux sur les ruisseaux de Vaux (Millery) et du Chavenois (Lay-Saint-Christophe).

Synthèse des dépenses avec un taux de réalisation de 50 % des travaux (selon acceptation des propriétaires fonciers)

DÉPENSES EN €	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Études	64 221	155 215,22	203 670	177 084	89 564	52 866
Travaux renaturation	2 045, 43	5 000	5 000	281 084	582 605	511 605
Fonctionnement *Entretien, RH, communication*	80 920	89 000	95 000	95 000	95 000	97 000
TOTAL	**147 186,43**	**249 215,22**	**303 670**	**553 168**	**767 169**	**661 471**

RECETTES EN €	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Études	62 573,20	91 039,60	163 207,15	96 647,67	72 569	35 254
Travaux	-	-	-	144 042	256 542	348 242
Fonctionnement *Entretien, RH, communication*	22 000	32 000	32 000	2 000	2 000	2 000
TOTAL	**84 573,20**	**123 039,60**	**195 207,15**	**242 689,67**	**331 111**	**385 496**
Reste à charge	62 613,23	126 175,62	108 462,85	310 478,33	436 058	275 975

Synthèse des dépenses avec un taux de réalisation de 50% + Opération Chavenois

DÉPENSES EN €	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Études	64 221	155 215,22	203 670	177 084	89 564	52 866
Travaux renaturation	2 045, 43	5 000	5 000	281 084	582 605	511 605
Travaux hydrauliques Chavenois	-	-	-	-	1 500 000	1 500 000
Fonctionnement *Entretien, RH, communication*	80 920	89 000	95 000	95 000	95 000	97 000
TOTAL	**147 186,43**	**249 215,22**	**303 670**	**553 168**	**2 267 169**	**2 161 471**

RECETTES EN €	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Études	62 573,20	91 039,60	163 207,15	96 647,67	72 569	35 254
Travaux renaturation	-	-	-	144 042	256 542	348 242
Fonctionnement *Entretien, RH, communication*	22 000	32 000	32 000	2 000	2 000	2 000
TOTAL	**84 573,20**	**123 039,60**	**195 207,15**	**242 689,67**	**331 111**	**385 496**
Reste à charge	62 613,23	126 175,62	108 462,85	310 478,33	1 936 058	1 775 975

La taxe GEMAPI

Actée en 2023, son montant 2024 a été établi sur la base des charges de fonctionnement (poste créé et communication). Il a ainsi été sollicité une taxe GEMAPI à hauteur de 40 000 € (1 €/hab. en moyenne).

En 2025, le produit attendu a été fixé à hauteur de 60 000 € (environ 1,50 €/hab.) en réponse au lancement de l'étude de maîtrise d'œuvre sur la Mauchère et celle sur les zones humides.

Les années suivantes, le montant sera établi selon les projets d'investissements lissés sur plusieurs années (amortissement).

Pour rappel, pour une politique fiscale plus lisible, plus stable et afin de faire participer les différentes générations de contribuables aux investissements dont la durée de vie peut s'établir sur le long terme, il est proposé de déterminer le montant de la taxe GEMAPI uniquement sur la base des charges de fonctionnement (réelles et d'ordre) dans la mesure où celles-ci intègrent les frais financiers liés aux emprunts éventuels et l'amortissement des immobilisations.

Projection avec amortissement sur 10 ans et taux de réalisation des travaux de 50 %

	EN €	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	FONCTIONNEMENT							
DÉPENSES	**Charges salariales**	74 000	79 000	85 000	85 000	85 000	85 000	85 000
DÉPENSES	**Communication**	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
DÉPENSES	**Entretien**	-	-	-	-	-	2 000	2 000
DÉPENSES	**Amortissement/Investissement**	13 638	29 660	50 527	96 344	163 560	220 008	265 102
RECETTES	**Subvention AERM**	-	32 000	32 000	2 000	2 000	2 000	2 000
RECETTES	**Amortissement/Investissement**	7 992	17 096	33 416	57 485	90 396	128 162	147 350
RECETTES	**Produit attendu de la taxe GEMAPI**	84 647	64 564	75 111	126 858	161 164	181 262	207 752
Reste à charge sur investissement		3 693	69 176	45 463	217 478	343 058	180 975	264 899
Taxe GEMAPI	**Montant moyen attendu/hab.**	2,12	1,62	1,89	3,17	4,03	4,53	5,19
Taxe GEMAPI	**Montant réel voté**	40 000	60 000	75 000	-	-	-	-
Taxe GEMAPI	**Montant moyen réel/hab.**	1	1,51	1,88	-	-	-	-

NB : dans ces projections, grâce au processus d'amortissement sur 10 ans, le montant de la taxe GEMAPI par habitant suit une progression régulière (+0,50 à 1 €/an). À noter que 35 à 40 % du montant total de la taxe GEMAPI provient de la cotisation foncière des entreprises et qu'à ce titre ce ratio par habitant n'est qu'indicatif. Dans l'hypothèse d'une intervention sur le Chavenois, à compter de 2029, une hausse prévisionnelle est estimée à hauteur de 4€/habitant.

Gestion des déchets et économie circulaire

La stratégie d'équilibre des dépenses/recettes sur l'activité de collecte, de gestion et de traitement des déchets ménagers et assimilés intègre différents impondérables indépendants des possibilités d'action de Bassin de Pompey tels que l'évolution de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) ou la mise en place de Responsabilité Elargie des Producteurs sur les métiers du Bâtiment par exemple.

Différentes hypothèses permettant de préparer les prospectives budgétaires sont prises amenant à différents scénario d'évolution. Il est retenu dans le cadre de ce rapport d'orientation budgétaire et de prospective les principaux éléments clés suivants :

- Poursuite de l'évolution de la TGAP et nouveaux taux de TVA sur les déchets.
- Évolution du Contrat de performance des déchets ménagers et assimilés avec un réexamen des objectifs en lien étroit avec l'entreprise.
- Tarif de l'incinération de la nouvelle Délégation de Service Public en cours de consultation (120 €HT escompté) à mi 2027.
- Évolution à venir des marchés de traitement dont le tri, avec un renouvellement prévu en 2028 au terme des marchés actuels.
- Stabilité de l'activité : nombre de levée, recettes liées à la vente des matériaux et aides des éco-organismes.
- Application d'une inflation des valeurs locatives mesurée au regard des taux actuels constatés.
- Investissement et remise aux normes de la composterie intercommunale pour une première phase de travaux en 2026.

Évolution investissement composterie (achat chargeuse et mise aux normes révisée)

		2025	2026	2027	2028	2029
	FONCTIONNEMENT					
	Taux TEOM	7,60 %	7,60 %	7,60 %	7,60 %	7,60 %
	Part TEOMI	16,75 %	16,15 %	15,96 %	15,85 %	15,75 %
DÉPENSES	**Fonctionnement**	5 309 372	5 489 644	5 513 365	5 637 890	5 732 213
	Évolution N-1	0,9 %	3,4 %	0,4 %	2,3 %	1,7 %
	dont CPDMA	2 331 827	2 384 359	2 420 125	2 456 427	2 493 273
	Charges RH	350 000	357 700	365 569	373 612	381 831
	Amortissement	174 006	200 000	140 000	140 000	140 000
	TOTAL CHARGES	**5 833 378**	**6 047 344**	**6 018 934**	**6 151 502**	**6 254 045**
RECETTES	**Vente de marchandises**	280 000	310 000	320 000	320 000	330 000
	Soutien éco-organisme + subv.	955 000	955 000	965 000	980 000	1 000 000
	Redevance spéciale	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000
	TEOM part fixe	3 817 480	3 840 000	3 870 720	3 901 686	3 932 899
	Part incitative	768 321	739 790	735 000	735 000	735 000
	TOTAL PRODUITS	**6 220 801**	**6 244 790**	**6 290 720**	**6 336 686**	**6 397 899**
ÉCART		387 423	197 446	271 786	185 184	143 854
Amortissement travaux décheterie		196 000	196 000	196 000	196 000	196 000
Amortissement travaux composterie		10 000	50 000	80 000	80 000	80 000

Quelles que soient les hypothèses retenues, les incidences financières seront à analyser à compter de 2027, pouvant nécessiter à ce moment de revoir le taux de TEOM ainsi que les tarifs liés à la part incitative pour tendre vers un équilibre du budget affecté à la gestion des déchets et assimilés.

2 UN TERRITOIRE QUI COMPTE FACE AUX TRANSITIONS ÉCONOMIQUES

A. Développement d'une économie de proximité créatrice de valeur ajoutée

Bassin de Pompey déploie une stratégie de développement économique ambitieuse, centrée sur l'accueil, l'accompagnement et la croissance des entreprises. À travers une offre immobilière et foncière diversifiée, ainsi qu'un appui personnalisé, le territoire affirme sa volonté d'être un partenaire actif et hospitalier pour les acteurs économiques.

Accompagnement et soutien financier aux entreprises

Un guichet unique pour les entreprises à chaque étape de leur parcours

Le guichet unique joue un rôle central dans l'accueil et l'accompagnement des entreprises du territoire, en proposant un appui personnalisé à chaque phase de développement :

- Une équipe dédiée pour orienter et accompagner toutes les entreprises, quels que soient leur secteur ou leur stade de maturité.
- Un soutien de près de 60 000 € pour favoriser la création et le financement des entreprises, via des conventions de partenariat avec CAREP, ALACA, Initiative Val de Lorraine.
- Un accompagnement ciblé pour les projets innovants et les transitions territoriales, grâce à une convention avec l'agence Grand Est Développement, agence d'innovation de la Région Grand Est (25 000 €/an).

Des solutions pour le parcours résidentiel des entreprises

- Espaces de coworking
- Bureaux à la location
- Zone d'activité artisanale à Saizerais
- Projet d'extension du parc d'activités des Sablons à Millery
- Projet Campus Innovation-Formation
- Projet d'aménagement sur le site La Nouvelle à Frouard

Des services pour renforcer l'attractivité du territoire auprès des entreprises et de leurs salariés

- Restaurant interentreprises
- Guide des mobilités
- Offre de sport en entreprise
- Offre de mobilité intermodale : ferré, transport en commun avec des aménagements spécifiques dans les gares, pôle d'échanges multimodaux
- Service de location de vélos électriques Vélo'Moov

Un programme annuel d'animations pour accompagner les transitions

- Les petits déjeuners de Flx : dédiés aux enjeux du numérique pour les commerçants et artisans
- Les petits déjeuners de l'économie circulaire : pour informer et proposer des solutions de décarbonation
- Le programme Territoires d'Industrie : pour répondre aux défis de la réindustrialisation et de la transition écologique

Un dispositif de subventions pour les investissements des petites entreprises

Depuis 2018, un dispositif d'aides financières est en place pour soutenir les investissements des artisans, commerçants et entreprises de services, qu'ils soient en phase de création ou de développement.

En 2025, 16 dossiers ont été présentés en bureau délibératif, pour un montant total de 34 607 € alloué. Ce dispositif, dont le succès se confirme année après année, permet :

- d'amorcer les projets des jeunes entreprises,
- de soutenir les investissements, notamment dans la rénovation des vitrines et des espaces de vente,
- de contribuer à l'attractivité des centres-villes.

Des offres immobilière et foncière complètes pour favoriser l'implantation et le développement des entreprises en fonction de leurs parcours

Le pôle tertiaire, composé des bâtiments Delta Services et Delta Affaires, arrive au terme de sa phase de commercialisation. Sur les 3 600 m² de bureaux disponibles, la quasi-totalité est aujourd'hui occupée (hors départ de l'ARS au 31 mars 2025). Delta Affaires héberge 9 entreprises, tandis que Delta Services accueille 3 structures, en plus des services de Bassin de Pompey.

Malgré un ralentissement des demandes de location de bureaux en 2025, le service Économie-Attractivité pilote une gestion active de 19 baux et une relation de proximité avec les locataires.

- Recettes locatives estimées en 2026 : 475 918 € TTC, dont plus de 80 % générés par le pôle tertiaire.

Le coworking, un tremplin pour les jeunes entreprises

Les espaces de coworking offrent une solution souple et accessible aux jeunes pousses, souvent en phase de lancement. Le taux d'occupation de FL TECH varie entre 60 % et 100 % selon les périodes, avec une moyenne de 10 contrats actifs.

- Recette prévisionnelle 2026 : 7 000 € TTC, avec une stabilité attendue dans les années à venir.

La pépinière d'entreprises CAREP

La pépinière d'entreprises accueille sur les 5 sites de Bassin de Pompey 46 entreprises. Elle propose différents services aux structures ainsi qu'un accompagnement sur-mesure pour permettre leur développement. Par ailleurs, 19 autres entreprises y sont domiciliées.

L'offre foncière : des espaces en cours de commercialisation et des perspectives d'aménagement

Si l'ensemble du Parc Eiffel Energie est commercialisé et présente 250 entreprises employant plus de 5 000 salariés, Bassin de Pompey offre encore quelques espaces pour accueillir de nouvelles entreprises et se projette vers l'avenir avec des projets d'envergure.

Zone d'activité économique Haute Épine à Saizerais : une surface de 7ha. Dans un contexte économique incertain, les ventes de terrains ralentissent, mais plusieurs projets devraient voir le jour en 2026.

- 36,5 % des surfaces commercialisables déjà vendues (12 lots, 29 533 m² sur 68 480 m²)
- Cessions prévues en 2026 :
  - M. Weber (lot 13) : 65 044 € HT
  - SCI F&E (lot 14b) : 50 605 € HT
  - SCI Les Quatre Sapins (lot 12) : 130 848 € HT
- Surface restante : 38 947 m²
- Recettes prévisionnelles : 1 129 463 € HT
- Charge nette : 325 487 €

Extension de la Zone d'activité économique des Sablons à Millery : 9ha pour de nouveaux projets économiques. Les fouilles archéologiques s'achèveront fin 2025. Le permis d'aménager est obtenu et la phase de pré-commercialisation permettra de valoriser cette zone stratégique, située en bord d'autoroute et intégrée dans une démarche environnementale. Labellisée STAR'EST par la Région Grand Est, elle bénéficie d'une visibilité renforcée.

La Nouvelle à Frouard : une surface de 9ha pour le développement d'une plateforme trimodale. À la suite d'une étude stratégique en 2022-2023, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé en 2024. Le projet du Groupe FOULON, en lien avec le développement du fret fluvial et de la logistique de proximité, a été retenu. La rétrocession des terrains a généré une recette de 272 364 €.

L'extension de la Zone du Serroir à Lay-Saint-Christophe : une surface de 4ha inscrite dans l'Orientation d'aménagement programmé du PLUi-HD pour accueillir de nouvelles entreprises au sein de cet espace stratégique.

Des sites industriels à requalifier et à surveiller

- Champigneulles (CFC) : 1,5 ha
- Custines
  - Lebronze-Alloys : 7 ha
  - Novasco : site de 4 ha en activité mais fragilisé
- Pompey (UPM Raflatac) : site de 6 ha en voie de désindustrialisation

Zoom sur les dynamiques en cours

Le Campus Innovation-Formation : un laboratoire d'expérimentation

Après la phase d'accompagnement de l'Université de Lorraine sur la mise en œuvre d'une ingénierie ensemblière et l'ingénierie déployée dans le cadre de la labellisation New European Bauhaus par la commission européenne, le projet Campus Innovation-Formation est entré depuis fin 2024 dans une nouvelle phase. Les études pré-opérationnelles se poursuivent et les premiers résultats ont permis de construire un premier schéma d'aménagement qui s'affinera au fur et à mesure du rendu des études complémentaires. Afin d'activer le cœur du Campus et son espace central, une démarche d'urbanisme transitoire a été mise en place. Un dôme géodésique et des conteneurs maritimes ont été installés et des premières animations ont été menées (les afterworks) pour valoriser cet espace en devenir et en faire un nouveau lieu de rencontres.

La dynamique Territoires d'Industrie

Bassin de Pompey, accompagné des EPCI du Val de Lorraine, de la Métropole du Grand Nancy et de la Communauté de communes Sel et Vermois, a été labellisé Territoire d'Industrie Val de Lorraine en novembre 2023 pour la deuxième phase du programme. Un plan d'actions a été ainsi coconstruit avec les industriels et partenaires de la démarche autour des quatre grandes priorités du programme : accompagner la transition écologique et la décarbonation de l'industrie, favoriser l'innovation, développer les compétences et la formation aux métiers de l'industrie et mobiliser un foncier adapté pour accueillir de nouvelles entités. Un chef de projet a été recruté par Bassin de Pompey (financement du poste à hauteur de 70 %) afin de coordonner la démarche et déployer le plan d'actions. Plusieurs événements se sont tenus en 2025 : participation aux forums et divers salons, petits déjeuners de l'économie circulaire, signature d'un pacte pour le renouveau industriel entre la Région Grand Est et Intercommunalités de France, étude des potentiels pour la démarche d'autoconsommation collective avec 11 structures engagées dans la démarche, en position de consommateur et/ou producteur d'électricité pour à terme constituer une ou plusieurs boucles d'autoconsommation collective.

B. Tourisme : un levier de vitalité et d'attractivité économique

La politique de développement touristique portée par Bassin de Pompey et mise en œuvre par l'Office du Tourisme intercommunal, en valorisant le patrimoine naturel et culturel du territoire, l'offre de loisirs de proximité et en accompagnant les acteurs locaux dans la mise en réseau et la promotion de leurs activités, répond à des enjeux relevant de l'économie présentielle.

Celle-ci correspond à un investissement financier d'environ 315 000 €, avec des recettes provenant du prélèvement de la taxe de séjour et aux différents services vendus sur les équipements à caractère touristique (camping, haltes fluviales).

Avec le classement de l'OTI et son immatriculation, il est attendu que cette dynamique soit renforcée à compter de 2026, stimulant par conséquent la fréquentation des commerces, restaurants et hébergements faisant du développement touristique un levier de vitalité économique et d'attractivité durable pour Bassin de Pompey.

La rénovation de l'Hôtel de Camilly

Les travaux de sécurisation du bâti et de revalorisation du patrimoine sont en cours et devraient s'achever en juin 2026. A cette échéance, la cour intérieure, les façades et toitures, la terrasse arrière et l'accessibilité du bâtiment et du jardin arrière auront été entièrement réaménagées, offrant ainsi, une attractivité nouvelle à l'ancien Hôtel des évêques de Toul. Dès lors, les phases ultérieures d'aménagement et de développement du lieu pourront être étudiées ; elles constituent à ce stade des hypothèses de travail et c'est bien la définition des usages du bâtiment qui, selon le scenario choisi, conduiront la Communauté de communes à engager, selon arbitrage, une enveloppe budgétaire comprise entre 384 000 € (rénovation et aménagement du RDC) et 876 000 € (rénovation et aménagement du RDC et étage).

EN €	**Travaux en cours** *Mur + tranche ferme*	**OPTION 1** *Rénovation et aménagement du RDC*	**OPTION 2** *Rénovation et aménagement du RDC et étage*
TOTAL AP	1 641 728,72	-	-
CP 2024	184 800,72	-	-
CP 2025	996 928	-	-
CP 2026	460 000	-	-
CP 2027	-	192 000	438 000
CP 2028	-	192 000	438 000

C. Insertion et économie circulaire, comme leviers de développement

Le service Emploi, ESS et Inclusion agit pour une économie plus solidaire et inclusive, en facilitant l'accès à l'emploi pour tous, en soutenant les structures de l'ESS et en développant des partenariats avec les acteurs sociaux et économiques.

Une politique locale structurée pour l'emploi et l'insertion

Bassin de Pompey mène depuis de nombreuses années une politique volontariste en matière d'emploi, structurée autour d'un service intercommunal de l'emploi qui accueille plus de 300 demandeurs d'emploi par an. Ce guichet unique fait partie d'un service emploi-inclusion composé de 7 agents, dont :

- 2 agents France services pour l'accès aux droits,
- 2 conseillers numériques pour l'inclusion digitale,
- 1 accompagnatrice socioprofessionnelle pour le chantier d'insertion,
- 1 facilitatrice clauses sociales

La collectivité soutient activement les structures locales d'insertion telles que la Mission Locale (adhésion : 70 000 €), Cap Entreprises (convention 40 000 €) et Culture et Partage (marchés réservés : + de 100 000 €) .

Dans un contexte de réforme nationale, ces dispositifs doivent être consolidés et étendus, notamment via des démarches d'« aller vers », pour accompagner les publics nouvellement inscrits à France Travail (RSA, jeunes, personnes en situation de handicap) et ceux les plus éloignés de l'emploi.

Perspectives : structuration d'une économie solidaire et circulaire

En 2025, Bassin de Pompey a engagé une dynamique forte autour de l'Économie Sociale et Solidaire, en cohérence avec les valeurs du territoire. Une feuille de route ESS a été élaborée avec l'agence Les Petites Rivières, à partir d'un diagnostic territorial et d'ateliers de co-construction.

Des projets structurants ont émergé :

- Projet de création d'un pôle d'économie circulaire, avec un investissement de 141 520 € en 2026, dont 70 % de l'étude de faisabilité financée par l'appel à projet Climaxion (Région – ADEME).
- Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour accompagner les porteurs de projets ESS (20 000 €).
- Réflexion sur la création d'un fonds de dotation territorial, outil innovant pour mobiliser les entreprises autour de projets d'intérêt général.

Une dynamique de réemploi

La dynamique de réemploi engagée dans les opérations d'aménagement connaît un essor croissant à l'échelle du territoire, en réunissant acteurs publics et privés autour d'une démarche innovante, vertueuse et fédératrice.

Avec un coût annuel de 40 K€, soit seulement 0,01 % des dépenses d'aménagement, l'investissement reste très limité au regard des bénéfices générés. En effet, les retombées environnementales et sociales de cette démarche sont largement supérieures à l'effort financier engagé : réduction des déchets, diminution de l'empreinte carbone, montée en compétence des acteurs locaux et ancrage d'une économie circulaire de proximité.

Cet engagement modeste mais stratégique permet ainsi de maximiser l'impact global des opérations, tout en préparant l'avenir du territoire.

Les subventions notifiées à hauteur de près de 3,4M€ permettent d'envisager l'engagement opérationnel du nouvel Ecoquartier Presqu'ile.

3 FAVORISER LES MOBILITÉS ALTERNATIVES

Avec des investissements massifs dans le Plan Vélo – notamment le lancement du service de location VéloMoove – et la création de pôles d'échanges (stations de mobilité), la collectivité rend les déplacements plus simples et plus écologiques. Cependant, cette ambition s'inscrit dans l'obligation de gérer de manière responsable l'évolution des coûts de nos transports en commun, pour accompagner le développement des services.

A. Transports en commun

Les augmentations et les variations du coût des transports en commun sont liées à :

- une actualisation prévisionnelle à +2 % pour 2026 et 2027,
- un risque d'impact du transport des enfants en car, sous réserve du résultat des consultation en cours en lien avec la future DSP,
- l'imputation de 300 K€ de surcoût intégration tarifaire de 2025 sur l'exercice 2026, en plus de l'impact de l'intégration propre à 2026 (300 K€),
- des dotations aux amortissements plus importantes en 2026 et suivantes,
- la cession d'actifs avec un impact de 80 K€ en 2025, 200 K€ en 2026, 500 K€ en 2027 (pas d'impact lié à la cession d'actifs ensuite).

On constate une augmentation de la contribution aux services Sub, entre 2017 et 2026, de 37,5 % soit +225 K€. Cette évolution doit tenir compte de l'actualisation du coût du transport et des modifications de service. En 2017, l'offre suburbaine du lobe Nord (lignes 321 à 326) représentait 383 421 km commerciaux, contre 400 966 dans l'offre 2026. Ces kms supplémentaires ont représenté 100 K€ d'impact financier en 2024.

En termes d'investissement, le renouvellement de la billettique et du SAE est nécessaire, tant pour permettre le contrôle du délégataire et justifier d'éventuelles pénalités, que pour faciliter l'accès aux usagers, en particulier dans les zones moins denses dépourvues de distributeurs automatiques de titres, avec l'open payment.

B. Un plan vélo ambitieux

D'un point de vue budgétaire, les variations entre 2025 et 2026 s'expliquent en partie par la mise en place des actions prévues dans le schéma directeur cyclable et le PDIE, en particulier le service de location VéloMoove. Les dépenses sont stables à partir de 2026 et les prévisions de recettes augmentent également.

En matière d'investissement, un phasage des travaux les plus conséquents, à savoir la liaison Liverdun-Frouard et la liaison Bouxières-aux-Dames–Lay-Saint-Christophe, permet de répartir le coût sur les deux exercices 2026 et 2027.

La recherche de partenariats financiers autour des projets d'aménagements cyclables a permis d'obtenir des financements conséquents (2,65 M€) pour 3,7 M€ de dépenses. En anticipant une nouvelle tranche de travaux en 2028 à hauteur de l'engagement pris dans le cadre du schéma directeur cyclable (1 M€ dont 40 % de subventions), le coût net à la charge de Bassin de Pompey serait de 1,6 M€ pour les travaux réalisés entre 2025 et 2028, soit 450 K€ par an, en dessous de l'objectif ciblé dans le schéma directeur cyclable (600 K€).

Le déploiement d'aménagements cyclables structurants permet à Bassin de Pompey de faire valoir ainsi un montant de 29 €/an/habitant, témoignant de la réalité de son engagement en faveur des mobilités actives en dépassant les 25 €/an/habitant prévus dans le schéma directeur cyclable.

FOCUS

Le service VéloMoove

Bassin de Pompey a lancé le service de location VéloMoove en 2025, témoignant de son engagement en faveur des mobilités actives à travers un investissement conséquent :

- Achat de 160 vélos et 28 stations (826 K€)
- Aménagement d'un atelier technique (109 K€)
- Aménagement urbain (35 K€)
- Achat de véhicules et outillage (22 K€)

Pour les années futures, il est proposé de concentrer les investissements sur la finalisation de l'équipement de l'atelier technique et sur le déploiement de stations comprenant les 15 stations d'intérêt secondaire ayant fait l'objet d'une délibération en novembre 2024, ainsi que les 4 communes qui n'ont pas accueilli de station dans le déploiement initial, pour se finaliser en 2027.

C. Infrastructures et interconnexion : développement des stations de mobilité

Il est prévu la mise en place des stations de mobilité avec l'installation de mobilier adapté et de services de mobilité à l'instar de ce qui a été fait à la gare de Liverdun. Le coût estimé a été réparti sur 3 exercices, il est possible d'allonger la durée de l'opération ou d'ajuster les crédits entre les années.

En parallèle, la rénovation du mobilier existant, dans une logique de réemploi et de coûts largement réduits par rapport à un changement d'abri permettrait en deux ans de moderniser les 80 abribus gérés par le Bassin de Pompey.

MOBILITÉS EN €	2025	2026	2027	2028
Dépenses fonctionnement	**3 080 228**	**3 624 576**	**3 706 576**	**3 731 175**
Transport en commun	*2 815 756*	*3 139 496*	*3 227 301*	*3 271 855*
Mobilités actives et alternatives	*165 000*	*260 000*	*265 000*	*245 000*
VéloMoove	*99 472*	*225 080*	*214 320*	*214 320*
Recettes fonctionnement	**2 392 252**	**2 481 410**	**2 569 410**	**2 444 010**
Transport en commun	*2 384 010*	*2 414 010*	*2 444 010*	*2 444 010*
VéloMoove	*8 242*	*67 400*	*125 400*	*125 400*
SOLDE FONCTIONNEMENT	**687 977**	**1 143 166**	**1 137 211**	**1 287 165**
Solde fonctionnement avec +0,2 VM à partir de mi 2026	**687 977**	**853 166**	**557 211**	**707 165**
Dépenses investissement	**3 405 310**	**3 262 818**	**2 032 500**	**1 336 500**
Transport en commun	*68 000*	*945 000*	*455 000*	*335 000*
Pistes cyclables	*522 480*	*1 974 000*	*1 167 000*	*1 000 000*
VéloMoove	*1 014 260*	*212 500*	*410 500*	*1 500*
PEM	*1 800 571*	*131 318*	*0*	*0*
Recettes investissement	**1 561 774**	**1 002 400**	**824 400**	**1 279 400**
Transport en commun	-	-	-	-
Pistes cyclables	*0*	*965 000*	*815 000*	*1 270 000*
VéloMoove	*2 742*	*9 400*	*9 400*	*9 400*
PEM	*1 559 032*	*28 000*	*0*	*0*
SOLDE INVESTISSEMENT	**1 843 537**	**2 260 418**	**1 208 100**	**57 100**

4 VIVRE ENSEMBLE
LE TERRITOIRE DE DEMAIN

A. Adapter et moderniser l'offre de service existante

Bassin de Pompey confirme son engagement au quotidien en faveur des services à la population. Cette stratégie se déploie dans trois axes majeurs : un schéma de déploiement pour la Petite Enfance visant la création de 51 nouvelles places de crèche grâce à d'importantes subventions de la CAF permettant un taux de couverture de près de 82 %; la maîtrise des coûts de la Restauration Collective tout en atteignant les objectifs ambitieux de la loi EGALIM ; et enfin, la modernisation de nos équipements sportifs, avec l'intégration prochaine de la nouvelle piscine de La Confluence et la rénovation des gymnases. L'objectif est de garantir la qualité, l'accessibilité et la pérennité de ces services essentiels pour tous les habitants.

Un développement de l'offre de service au famille

Bassin de Pompey et la CAF ont intégré à la Convention Territoriale Globale signée en 2022 un schéma de déploiement des équipements petite enfance qui permettra de développer l'offre d'accueil par la création de 51 places de crèche sur la période 2026-2028 et ainsi mieux prendre en compte les besoins des familles. Ce schéma est reconduit dans la CTG 2026-2030.

La déclaration à l'échelon national, en juin 2023, d'un véritable service public de la petite enfance s'accompagne d'aides CNAF conséquentes en fonctionnement et investissement à destination des accueils collectifs. Il s'agit d'1,5 milliard d'euros en 2027 et de 5,5 milliards d'euros en 5 ans.

Cette mobilisation permettra à Bassin de Pompey un développement de son offre de service en maitrisant la trajectoire financière.

Nombre de places créées par le schéma de déploiement des équipements petite enfance

NOMBRE DE PLACES	2025	2028	CRÉÉES
Archipel Pompey	60	60	-
Grain de sel Bouxières-aux-Dames	18	18	-
Arc-en-ciel Champigneulles	18	25	7
Mirabelle Liverdun	25	44	19
Hirondelle Custines	12	12	-
Créche familiale	31	31	-
Nouvel équipement Frouard	-	25	25
TOTAL	**164**	**215**	**51**

Phasage et coût du schéma de développement des structures d'accueil du jeune enfant

Des dépenses d'investissement et de fonctionnement qui évoluent en corrélation avec l'augmentation de l'offre d'accueil :

- 2024-2026 : Modernisation de la crèche Archipel - dépenses d'investissement totales de 219 034€ HT pour une recette CAF de 175 227€.
- 2026 : Extension de la capacité d'accueil de la crèche de Liverdun de 25 à 44 places
- La requalification du bâtiment « Beausite », qui héberge déjà une SMA de 25 places (ouverte en 2018), est complétée par l'aménagement de 170 m² pour étendre la crèche Mirabelle de 25 à 44 places d'ici janvier 2026, un projet financé à 80 % (367 769 € de recettes pour un coût total de 459 711 € HT) et nécessitant l'embauche de 7 ETP pour porter l'équipe à 15 ETP.
- Septembre 2027 : projet d'ouverture d'une crèche sur la commune de Frouard au sein du quartier Arboresens. Pour répondre aux besoins en accueil de la petite enfance dans le futur quartier de la ZAC « ARBORESENS » à Frouard, la Communauté de communes va réaliser l'aménagement intérieur d'un équipement, pour un coût total prévisionnel (incluant l'acquisition des locaux) estimé à 1 445 000 € HT, dont 540 000 € HT sont dédiés aux travaux, études et mobilier, avec un financement maximal de la CAF de 650 000 €.
- Septembre 2028 : Déménagement et extension de la crèche arc-en-ciel, sur la commune de Champigneulles. La crèche Arc-en-ciel doit changer d'implantation et étendre sa capacité d'accueil de 18 à 25 places. Dans l'hypothèse de l'aménagement du clos couvert par Bassin de Pompey une dépense d'investissement de 470 000 € HT peut être programmée pour une recette CAF de 342 000 €, soit un taux de couverture de 72,7 %.

Plan prévisionnel d'investissement du schéma de développement des équipements d'accueil du jeune enfant

Ce plan prévisionnel reprend les opérations décrites ci-dessus auxquelles a été ajoutée la nécessaire rénovation de l'espace extérieur de la crèche Grain de sel située à Bouxières-aux-Dames. Cette opération sera financée à hauteur de 80 % des dépenses HT dans le cadre des subventions CAF « fonds de modernisation ».

	PROGRAMME OU OPÉRATION EN €	TOTAL AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
	Modernisation équipements petite enfance	**3 084 195,70**	**15 906,10**	**607 759,60**	**693 130**	**708 000**	**959 400**	**100 000**
DÉPENSES	**Modernisation crèche Archipel**	215 473,94	4 584,34	87 759,60	123 130	-	-	-
DÉPENSES	**Option modernisation Archipel 3**	40 000	-	-	40 000	-	-	-
DÉPENSES	**Extension crèche Mirabelle**	561 321,76	11 321,76	520 000	30 000	-	-	-
DÉPENSES	**Création crèche Frouard**	1 703 400	-	-	500 000	648 000	555 400	
DÉPENSES	**Extension crèche Arc-en-ciel**	564 000	-	-	-	60 000	404 000	100 000
	Modernisation équipements petite enfance	**1 526 000**	**-**	**-**	**634 000**	**450 000**	**100 000**	**342 000**
RECETTES	**Modernisation crèche Archipel**	167 000	-	-	167 000	-	-	-
RECETTES	**Option modernisation Archipel 3**	-	-	-	-	-	-	-
RECETTES	**Extension crèche Mirabelle**	367 000	-	-	367 000	-	-	-
RECETTES	**Création crèche Frouard**	650 000	-	-	100 000	450 000	100 000	-
RECETTES	**Extension crèche Arc-en-ciel**	342 000	-	-	-	-	-	342 000

Impact du schéma de développement de l'offre sur les budgets de fonctionnement

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Fonctionnement	-	-	7 ETP	8 ETP *à partir de sept.*	1 ETP *à partir de sept.*	-	-
Dépenses de fonctionnement	**2 858 000**	**2 915 000**	**3 262 000**	**3 439 000**	**3 652 500**	**3 761 700**	**3 835 000**
Ressources humaines Hypothèse augmentation 2,2 %/an	*2 588 000*	*2 645 000*	*2 942 000*	*3 094 000*	*3 301 500*	*3 356 700*	*3 430 000*
Autres dépenses de gestion	*270 000*	*270 000*	*320 000*	*345 000*	*351 000*	*405 000*	*405 000*
Recettes de fonctionnement	**2 320 000**	**2 320 000**	**2 583 000**	**2 698 000**	**2 962 000**	**3 028 000**	**3 028 000**
CAF/MSA/Familles	*2 320 000*	*2 320 000*	*2 583 000*	*2 698 000*	*2 962 000*	*3 028 000*	*3 028 000*
dont € de recette famille	*568 000*	*568 000*	*632 000*	*658 000*	*700 000*	*706 000*	*706 000*
Charge nette	**538 000**	**595 000**	**679 000**	**741 000**	**690 500**	**733 700**	**807 000**

La prospective d'évolution de la masse salariale du ROB se base sur un ETP dont le coût s'élève à 35 000 € et sur le recrutement de :

- 7 ETP en janvier 2026 pour l'extension de la crèche de Liverdun
- 8 ETP en septembre 2027 pour l'ouverture de la crèche de Frouard
- 1 ETP en septembre 2028 pour l'ouverture de la crèche de Champigneulles

La dégradation du taux de couverture (81 % en 2024 pour 78 % en 2027) est liée à l'évolution mécanique de la masse salariale (2,2 % par an) qui représente sur la période 2024-2027 soit 89,4 % des dépenses de fonctionnement.

Une charge nette prévisionnelle par berceau comprise entre 3 200 et 3 800 € sur la période de développement projetée :

EN €	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Charge par berceau	17 427	17 774	17 825	17 977	17 368	17 496	17 837
Recette par berceau hors bonus trajectoire	14 146	14 146	14 115	14 104	14 085	14 084	14 084
Charge nette par berceau	3 280	3 628	3 710	3 873	3 283	3 413	3 753

2026-2030 : de nouvelles stratégies de développement de services à définir

Le 19 décembre 2024, le conseil communautaire a approuvé le rôle de Bassin de Pompey en tant qu'autorité organisatrice de la petite enfance. À ce titre, Bassin de Pompey est compétent pour :

- Recenser les besoins des enfants de moins de 3 ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire ;
- Informer et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants de moins de 3 ans ainsi que les futurs parents ;
- Planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil ;
- Soutenir la qualité des modes d'accueil.

En tant qu'autorité organisatrice, une analyse prospective des besoins des familles est menée. Elle permet de formuler l'hypothèse d'une offre d'accueil légèrement supérieure aux besoins des familles du territoire à l'achèvement du schéma d'équipement avec la création de 51 places supplémentaires fin 2028. La réflexion devra être portée par les services d'accueil du jeune enfant à ouvrir à de nouveaux publics.

Des enjeux d'accessibilité sociale

Communiquer sur l'accessibilité financière des modes de garde des EAJE auprès de familles à faible revenu répond à la fois à un besoin et à un enjeu social (socialisation des enfants, accompagnement à la parentalité, etc.). La tarification en crèche est dégressive en fonction des revenus et du nombre d'enfants. Communiquer sur les coûts réels d'accueil permettrait probablement de mobiliser ces familles. À titre d'exemple, une famille dont les revenus annuels sont égaux ou inférieurs à 9 612 € est facturée de 0,25 à 0,50 € : heure pour l'accueil d'un enfant de moins de trois ans.

Attractivité de l'offre à de nouveaux publics

A côté de l'enjeu d'accessibilité sociale, il convient d'élargir l'accès aux crèches à de nouvelles familles pour répondre à des besoins non pourvus croisant nos enjeux d'attractivité (accueil de nouveaux habitants, attractivité pour les acteurs économiques du territoire, etc.)

Dès l'ouverture de l'équipement de Frouard, l'élargissement de l'accueil en crèches aux familles travaillant sur le territoire mais n'y résidant pas et aux familles domiciliées sur une commune limitrophe du Bassin de Pompey pourra être un nouvel axe de développement à définir.

Développer de nouveaux services répondant à de nouveaux besoins

Dès l'identification définitive des places vacantes en crèche, une structuration et communication sur une offre d'accueil en halte-garderie devra être engagée. La réflexion devra également être poursuivie sur la place que pourra prendre l'offre privée aux côtés de ces différentes pistes de déploiement.

B. Qualité et durabilité de la restauration collective Loi EGALIM, lutte contre le gaspillage

Face aux enjeux de maîtrise du déficit du budget Restauration, les projections d'atterrissage 2025 montrent que le cap fixé est maintenu.

Selon les prévisions d'atterrissage 2025, la charge résiduelle, après un palier en 2024, s'infléchit passant de 2 465 k€ à 2 146 k€.

Il en est de même des dépenses d'alimentation qui baissent pour la 1ère fois depuis 2022 malgré :

- les coûts supplémentaires liés à l'atteinte des objectifs Egalim 50 %,
- l'augmentation des prix sur 2025,
- un pilotage des achats démarré seulement au 1er mai 2025 avec la mise en œuvre du logiciel de gestion production assistée par ordinateur.

Les remboursements des personnels mis à disposition par les communes sont projetés à la baisse sous le double effet de la mobilisation des leviers réglementaires et d'harmonisation issus du diagnostic 2023 (80 K€) et de la baisse d'environ 3 % du nombre de repas 2025 (estimés à 284 514 pour 292 587 en 2024).

D'autre part, les recettes perçues sont plus importantes que les prévisions inscrites au budget prévisionnel 2025, représentant 177 000 € :

- 90 000 € concernant les indemnités journalières et les remboursements de l'assurance statutaire Maladie et Maternité
- 87 000 € de subventions supplémentaires correspondant au bonus Egalim versé à compter de septembre 2024 suite à l'atteinte des objectifs Egalim.

On observe enfin une augmentation de 30 000 € générée par la vente des repas scolaires en raison de la baisse de la part des repas à 1 € et de la hausse de la part des repas à 6,50 €.

EN K€	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025	ATT. 2025	PROJ. 2026	PROJ. 2027	PROJ. 2028	PROJ. 2029	PROJ. 2030
DÉPENSES FONCTIONNEMENT ** source fiche de gestion 2025*	**4 869**	**5 097**	**5 515**	**5 577**	**5 324**	**5 217**	**5 276**	**5 337**	**5 399**	**5 462**
dont RIE										
Personnel	190	199	286	295	295	308	315	322	330	337
Énergie et fluides	66	61	58	63	63	63	63	63	63	63
Autres dépenses de gestion	24	50	38	49	49	49	49	49	49	49
Alimentation Cap Egalim réglementaire (50 %)	170	168	204	188	188	192	196	200	204	208
Amortissement	7	6	6	9	9	9	9	9	9	9
TOTAL DÉPENSES RIE	**457**	**483**	**592**	**604**	**604**	**621**	**632**	**643**	**655**	**666**
dont Cuisine centrale/Offices										
Personnel communautaire	1 132	1 111	1 191	1 264	1 191	1 218	1 245	1 273	1 302	1 331
Personnel communal mis à disposition	1 526	1 677	1 840	1 886	1 742	1 742	1 742	1 742	1 742	1 742
Énergie et fluides	95	117	108	110	110	110	110	110	110	110
Autres dépenses de gestion	263	270	375	484	484	462	462	462	462	462
Alimentation Cap Egalim réglementaire (50 %)	1 356	1 408	1 378	1 198	1 162	1 033	1 054	1 076	1 098	1 120
Amortissement	39	31	31	31	31	31	31	31	31	31
Variante Cap Egalim 70 %	-	-	-	-	-	1 249	1 275	1 301	1 327	1 354
Inscription programme France Agrimer	-	-	-	-	-	8	8	8	8	8
TOTAL DÉPENSES CUISINE CENTRALE/OFFICES										
Cap Egalim réglementaire	**4 412**	**4 614**	**4 923**	**4 973**	**4 720**	**4 596**	**4 644**	**4 694**	**4 745**	**4 796**
option Egalim 70 %	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**4 812**	**4 865**	**4 919**	**4 974**	**5 030**
option France Agrimer	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**4 604**	**4 652**	**4 702**	**4 753**	**4 804**
option repas scolaires au maximum de la capacité de production	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**4 625**	**4 703**	**4 754**	**4 806**	**4 859**
RECETTES ** source fiche de gestion 2025*	**2 451**	**2 600**	**3050**	**3 005**	**3 179**	**3 106**	**3 153**	**3 202**	**3 251**	**3 302**
Vente repas scolaires et autres prestations	1 689	1 775	1 789	1 828	1 859	1 897	1 936	1 975	2 016	2 057
Vente repas Restaurant inter entreprises	324	415	417	431	431	431	440	449	458	467
Subvention CAF *PS ALSH et bonus CTG*	350	300	527	428	432	432	432	432	432	432
Subvention État *Tarification solidaire, bonus Egalim*	71	180	193	191	243	219	219	219	219	219
Inscription programme France Agrimer	-	-	-	-	-	40	40	40	40	40
Option augmentation de la production de repas scolaires au maximum de la capacité de production *3 200 repas*	-	-	-	-	-	74	74	74	74	74
Autres recettes *IJ, remboursement personnel communautaire mis à dispo., etc.*	89	110	125	127	214	127	127	127	127	127
Charge résiduelle	**2 418**	**2 497**	**2 465**	**2 573**	**2 145**	**2 111**	**2 123**	**2 136**	**2 148**	**2 160**
Charge résiduelle France Agrimer	-	-	-	-	-	2 079	2 091	2 104	2 116	2 128
Charge résiduelle Cap Egalim 70 % et France Agrimer	-	-	-	-	-	2 295	2 312	2 329	2 345	2 362
Charge résiduelle au max. de la capacité de production	-	-	-	-	-	2 066	2 035	2 049	2 062	2 076
Charge résiduelle avec toutes les options	-	-	-	-	-	2 221	2 165	2 182	2 198	2 215

Contexte

Des prix en forte hausse sur 2025

Après une stabilisation début 2024, l'inflation alimentaire est repartie fortement depuis mai 2025 pour atteindre 4,8 %, soit plus du double de l'inflation globale (2,2 %), tirée notamment par la hausse marquée des fruits frais (9,3 %), des produits laitiers (6,1 %), de la viande (5,7 %) et du pain/céréales (4,4 %), en raison de divers facteurs comme les tensions agricoles mondiales et les coûts logistiques.

Du côté de nos fournisseurs, on observe une augmentation des prix de l'ordre de 6,8 % suite aux différentes révisions de prix opérées depuis le début de l'année.

Une démographie scolaire en baisse

Depuis 2017, le nombre d'enfants scolarisés baisse, tout comme la natalité. Pour la rentrée 2025-26, 437 enfants nés en 2014 partiront potentiellement vers le collège, alors que 419 enfants nés en 2022 entreraient en maternelle. En revanche la proportion de demi-pensionnaires poursuit sa progression.

Évolution des demi-pensionnaires de septembre 2023 à septembre 2025

	2023	2024	2025
Nombre d'enfants scolarisés - Bassin de Pompey	3 402	3 395	3 228
Nombre de familles inscrites à la cantine	2 673	2 670	2 662
% de demi-pensionnaire	78,57 %	78,65 %	82,47 %
Nombre d'enfant ayant déjeuné à la restau-ration	2 645	2 646	2 643
% enfants scolarisés /enfants présents à la restauration	77,75 %	77,94 %	81,88 %
Nombre de repas	**34 024**	**36 129**	**38 063**

Une demande globalement stable autour de 500 000 repas

REPAS FACTURÉS	HORS RIE	RIE	TOTAL
2019	395 918	58 905	**454 823**
2020	293 905	29 347	**323 252**
2021	372 704	28 194	**400 898**
2022	461 496	41 754	**503 250**
2023	459 584	49 660	**509 244**
2024	444 719	50 871	**495 590**
Projection 2025	445 335	48 752	**494 087**

Mais des disparités selon les prestations observées sur le 1er semestre 2025

- Scolaires : - 3 %
- Autres publics : +9 %
- Resto du Parc : - 8 %

Bilan et perspectives

Des dépenses maîtrisées

La révision de notre stratégie d'achat, en coût et en volume, a été engagée dès 2024. Les résultats de cette démarche sont visibles dès cette année budgétaire, les marges financières dégagées permettant d'aller vers plus d'approvisionnement local, respectueux de l'environnement et des hommes.

Les premiers effets de cette stratégie d'achat sont visibles

Le coût moyen "matières premières" par repas, depuis la mise en place du nouveau marché de fournitures alimentaires et du logiciel GPAO) a baissé de 40 % par rapport au coût moyen 2024 qui s'élève à 3,10 €.

Il est de 1,85 € HT en moyenne de mai à septembre 2025, mais n'est pas encore stabilisé à ce jour car nous devrons intégrer dans le pilotage de nos achats le coût lié à l'atteinte des objectifs Egalim.

Nécessité de renforcer l'approvisionnement local, durable et de produits de qualité

Les enjeux 2026 porteront demain sur notre capacité à nous approvisionner en produits locaux ou en circuits-courts. En effet, à l'heure actuelle nous rencontrons de réelles difficultés à identifier l'offre existante qui pourrait répondre à nos besoins et nos possibilités d'achat en termes de filières et de volume de produits.

L'absence de structuration des filières et de plateforme logistique nuit au développement de ce type d'approvisionnement.

Face à l'émergence de projets de type marché d'intérêt local, il est nécessaire d'engager des coopérations d'acteurs pour identifier et renforcer les filières locales qui pourront répondre à l'ensemble de nos besoins afin de fournir une qualité de produits constante. L'année 2026 portera sur la stabilisation et la rationalisation de notre stratégie d'achats. Le sourcing pour préparer le renouvellement du marché sera engagé en 2027 ainsi que la recherche d'un outil de commande publique adapté comme le « système d'acquisition dynamique ». Cette procédure permet de sélectionner plusieurs opérateurs économiques pour répondre de manière souple et rapide à des besoins récurrents. Il permet une mise en concurrence continue sans relancer un marché complet et les opérateurs peuvent être intégrés au système à tout moment. Il permet enfin d'optimiser les coûts et les délais d'achat.

Le plan d'actions engagé au 1er semestre 2024 à la suite du diagnostic organisationnel et financier de 2023 portait sur l'harmonisation des moyens alloués aux sites de restauration. Partant des obligations réglementaires de chaque site, il proposait l'harmonisation des moyens alloués pour chaque mission (restauration, animation, administration/coordination).

L'application de ces principes a été initiée, en adoptant des modalités de remboursement identiques pour chaque commune, quel que soit le mode de gestion retenu.

Cependant, les échanges sur la nécessité de voir évoluer les montants des remboursements des mises à disposition de personnel communal, ont montré qu'une réflexion et un travail collectif sont nécessaires avant de poursuivre la démarche.

À ce stade, ce levier a permis en 2025 d'infléchir la hausse. Conjugué à la baisse du nombre de repas mandatés, il fait baisser ce poste de dépenses de 144 K€.

Mobilisation de nouvelles recettes

Les tarifs

La refonte de la grille tarifaire du RIE et l'actualisation annuelle des tarifs à l'inflation nous assurent de poursuivre le développement du service rendu à un tarif adéquat, au regard de nos coûts réels d'exploitation.

Engagement dans les priorités nationales alimentation/nutrition

En référence à la loi EGALIM, la télédéclaration annuelle de nos achats alimentaires sur la plateforme ma-cantine et l'atteinte des objectifs Egalim nous ont permis de bénéficier en 2025 du bonus Egalim de 1 € en complément de la subvention de 3 € versée par repas facturé à 1 €. L'aide de l'État est ainsi portée à 4 €.

En parallèle, notre inscription au programme européen « laits et fruits à l'école » qui soutient la distribution de fruits et légumes frais et/ou de lait et de produits laitiers aux élèves du primaire au déjeuner, nous permettra de bénéficier de subventions qui compenseront le surcoût généré par l'achat de ces produits bio. Cette aide contribuera à renforcer nos moyens pour atteindre les objectifs de la loi Egalim à budget constant.

Pistes de développement

Le développement potentiel de la production de repas pour le portage à domicile est mis en sommeil car il nécessite une expertise et une spécialisation de la production. En effet, les seniors souhaitent dans les menus proposés des produits d'une gamme supérieure et cela ne peut être envisageable sans adapter les modalités de production de cette prestation et, par conséquent, nos prix de vente.

La possibilité d'augmenter la production au maximum pour atteindre 3 200 repas jour sans investissement supplémentaire et à moyens constants constitue une 2e piste de développement.

Investissements projetés

La prévision d'investissement projetée pour 2026 concerne principalement l'acquisition d'équipements professionnels pour les offices, le RIE et la Cuisine centrale (150 000 €) ainsi que le maintien en exploitation du RIE. En effet, l'état du bâti et des installations présente à ce jour de nombreuses vétustés qui menacent son exploitation dans les normes.

C. Équipements structurants

Évolution de la charge d'exploitation des équipements aquatiques

Le démarrage de l'exploitation de La Confluence est intégré aux projections financières à compter de 2026. Les données auxquelles s'adossent ces projections sont les suivantes :

- les plannings d'occupation intègrent l'ensemble de l'offre actuelle et le développement d'une offre nouvelle, notamment bien-être et santé,
- la fréquentation totale estimée intègre l'ensemble des fréquentations actuelles et le développement de fréquentations sur l'offre nouvelle,
- le coût des fluides est estimé au coût du nouveau marché 2025.

La piscine de Champigneulles continue son activité selon les évolutions actées dans le cadre des études stratégiques ayant présidé à l'engagement du projet de construction d'un nouvel équipement aquatique, à savoir le renforcement de sa vocation sportive et associative.

Les coûts en fluides sont liés à la même consommation qu'actuellement.

Les charges RH restent constituées de 2 ETP de MNS, 1 ETP d'agent d'accueil, et de 2 ETP filtreurs/entretien ; la direction d'exploitation devrait en 2027 évoluer vers une mutualisation accrue avec La Confluence.

Une évaluation des recettes liée à de nouveaux fonctionnements

L'évaluation des recettes liées à l'exploitation de l'espace aquatique La Confluence a été réalisée sur la base de ces données d'occupation et de fréquentation, faisant ressortir trois éléments :

L'impact de la création d'activité

De nouvelles offres sont créées, générant de nouvelles recettes (Bien Être et Santé)

150 000 entrées annuelles sont projetées en 2026 à ce titre, hors scolaires.

L'impact de l'augmentation du volume d'activité

Les capacités d'accueil du nouvel équipement (horaires, nombre de bassins) et une attractivité nouvelle génèrent une augmentation de la fréquentation (hors nouvelle activité), estimée de manière prudente à 35 000 entrées annuelles supplémentaires

L'impact d'une revalorisation tarifaire

Les recettes projetées le sont en fonction d'une évolution tarifaire liée à l'évolution de la qualité de l'offre et l'augmentation des tarifs applicables aux non-résidents de Bassin de Pompey

Enfin, à la suite de l'année scolaire 2025-2026, saison de transition, le modèle d'exploitation de la piscine Charles Kaufmann se basera sur une évolution de sa vocation. Les projections actuelles ne tiennent ainsi pas compte de cette évolution qui n'est à ce jour pas connue.

Évolution des dépenses de fonctionnement – Piscine Charles Kaufmann

FONCTIONNEMENT EN €	CA 2022	CA 2023	CA 2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
DÉPENSES	**988 906**	**860 330**	**889 067**	**934 191**	**627 459**	**563 459**	**563 459**	**563 459**	**563 459**
Ressources humaines	464 694	538 842	530 593	556 600	253 000	189 000	189 000	189 000	189 000
Dépenses énergétique et fluides	465 754	227 584	267 284	274 459	274 459	274 459	274 459	274 459	274 459
Autres dépenses de gestion	58 458	93 904	91 190	103 132	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
RECETTES	**194 847**	**274 021**	**274 106**	**263 000**	**112 000**	**112 000**	**112 000**	**112 000**	**112 000**
Droits d'entrée	188 047	267 221	267 108	256 000	105 000	105 000	105 000	105 000	105 000
Autres recettes de fonctionnement (loyer)	6 800	6 800	6 998	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000
Charge nette	**794 059**	**586 309**	**614 961**	**671 191**	**515 459**	**451 459**	**451 459**	**451 459**	**451 459**
Taux de couverture des dépenses par les recettes	19,7 %	31,9 %	30,8 %	28,2 %	17,8 %	19,9 %	19,9 %	19,9 %	19,9 %

Transports scolaires inclus aux projections. À compter de 2027, direction mutualisée avec La Confluence.

Dépenses de fonctionnement à l'ouverture de La Confluence en 2026

FONCTIONNEMENT EN €	CA 2022	CA 2023	CA 2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
DÉPENSES	**861 879**	**1 047 490**	**1 090 198**	**961 384**	**1 024 346**	**1 908 000**	**1 908 000**	**1 908 000**	**1 908 000**
Ressources humaines	487 190	540 890	531 124	557 030	887 000	887 000	887 000	887 000	887 000
Prestations externalisées *Ménage et activités*	-	-	-	-	142 000	142 000	142 000	142 000	142 000
Dépenses énergétique et fluides	439 290	398 434	294 219	290 100	466 000	466 000	466 000	466 000	466 000
Autres dépenses de gestion	121 010	150 874	136 041	177 216	124 000	124 000	124 000	124 000	124 000
Prestation de maintenance externalisé *Hervé thermique*	-	-	-	-	289 000	289 000	289 000	289 000	289 000
RECETTES	**244 718**	**215 279**	**256 440**	**256 000**	**1 031 642**	**1 031 642**	**1 031 642**	**1 031 642**	**1 031 642**
Droits d'entrée	244 718	215 279	256 440	256 000	1 031 642	1 031 642	1 031 642	1 031 642	1 031 642
Charge nette	802 772	874 919	704 944	768 346	876 358	876 358	876 358	876 358	876 358
Taux de couverture des dépenses par les recettes	23,4 %	19,7 %	26,7 %	25 %	54,1 %	54,1 %	54,1 %	54,1 %	54,1 %

Transports scolaires inclus aux projections.

Évolution de la charge nette et du taux de couverture des dépenses par les recettes du pôle aquatique

EN €	CA 2022	CA 2023	CA 2024	2025	2026
Charge nette des 2 équipements	**1 596 831**	**1 461 228**	**1 319 905**	**1 439 537**	**1 391 817**
Valorisation *Compétition, scolaires, CLSH*	178 500	178 500	177 077	175 000	175 000
Taux de couverture hors gratuités valorisées	21,6 %	25,1 %	28,7 %	26,5 %	45,1 %
Taux de couverture avec gratuité valorisées	30,4 %	34,2 %	38,2 %	35,4 %	52 %

Exploitation des équipements sportifs terrestres de compétence intercommunale

Il est nécessaire de prévoir un plan pluriannuel d'investissement de rénovation de l'ensemble des équipements sportifs (dont 2 pris en gestion fin 2022), soit les quatre gymnases et l'espace sportif de Lay-Saint-Christophe. Ce plan pluriannuel visera à actualiser les diagnostics tant techniques que fonctionnels et à en planifier les rénovations qui permettront aux collèges et associations de conduire leurs activités dans de meilleures conditions mais également de limiter les dépenses énergétiques (notamment la consommation d'eau) et d'assurer ainsi la pérennité de nos équipements.

Concernant le COSEC de Custines, la planification d'études et de travaux est à l'œuvre en vue de répondre au mieux au besoin de remise à niveau de cet équipement. Un montant estimé à ce jour à 60 K€ lié aux études sera inscrit au budget 2026. L'enveloppe liée aux travaux sera budgétée à la suite du retour de la phase études.

5 « ALLER VERS » : MAINTENIR LE LIEN ET ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS

A. Lutter contre les inégalités et favoriser l'accès aux droits

Maintien des services essentiels et accompagnement des publics fragiles

Malgré un contexte national marqué par des baisses de financement, Bassin de Pompey poursuit ses actions en faveur de l'inclusion :

- Service intercommunal de l'emploi constitue un maillon essentiel du parcours d'insertion, en assurant un accompagnement individualisé et collectif vers l'emploi, en lien avec les entreprises locales, les partenaires institutionnels et les structures de formation. Pour la première fois en 2025, ce service bénéficie d'une subvention FSE+ de 50 000 €.
- Chantier d'insertion intercommunal : maintien de l'activité grâce à un agrément de l'Etat pour 18,07 ETP, qui a permis en 2025 l'embauche de 54 salariés en CDDI sur 6 activités. Un effort est porté sur l'accessibilité avec la production de documents en Facile à Lire et à Comprendre (FALC). Le chantier d'insertion bénéficie de 432 252 € d'aides aux postes et d'une subvention FSE+ de 55 000 € par an.
- Adoption du FALC et du langage CLAIR pour améliorer l'accessibilité et la compréhension des informations pour tous les publics (agents, usagers) a été engagée et représente un coût de 10 000 € pour la sensibilisation et des prestations de traduction FALC :
  - Amélioration de la communication interne : les agents peuvent mieux comprendre les directives, les procédures et les communications internes, ce qui réduit les erreurs et augmente l'efficacité
  - Simplification des démarches administratives : les usagers peuvent plus facilement comprendre les formulaires, les avis et les documents officiels, ce qui simplifie les démarches administratives et réduit le besoin de support supplémentaire.
  - Engagement envers l'inclusion : adopter ces pratiques montre un engagement envers la responsabilité sociale et l'inclusion.

FOCUS

L'activité maraîchage biologique du chantier d'insertion : un projet à forte valeur ajoutée pour le territoire

La Communauté de communes exploite 1,7 hectare en maraîchage biologique dans le cadre de son chantier d'insertion. En 2025, 21 personnes, dont 5 femmes, ont travaillé sur cette activité. La production est intégralement destinée à la cuisine centrale intercommunale, garantissant une alimentation locale et de qualité.

Ce dispositif présente plusieurs atouts pour le territoire :

- Insertion professionnelle : accompagnement vers l'emploi pour des publics éloignés.
- Économie locale : valorisation des circuits courts.
- Transition écologique : pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.

Un projet qui associe emploi, solidarité et durabilité au service des habitants.

Inclusion numérique

Les conseillers numériques du Bassin de Pompey : un rôle essentiel pour l'inclusion digitale

En 2025, nos conseillers numériques ont animé 415 ateliers collectifs et accompagné 290 personnes individuellement, contribuant activement à réduire la fracture numérique.

Pourtant, le dispositif est fragilisé : l'État se désengage depuis 2023 et, faute de solution nationale, il prendra fin en 2027. Cette incertitude pose la question de la pérennité d'un service indispensable à notre territoire.

Impact budgétaire

- Coût pour 2 postes : 50 000 € par an (2026-2028)
- Subvention État : 25 000 € en 2026, aucune information pour 2027 et 2028
- Subvention CAF : 5 000 € par an

France Services

En 2025, près de 5 500 demandes ont été traitées par deux agents sur six lieux de permanences, avec un soutien de l'État porté à 45 000 €.

Ce maillage territorial maintient une offre accessible pour les démarches administratives et l'accès aux droits. L'articulation avec les CNFS renforce l'inclusion numérique malgré les coupes nationales.

Lutte contre l'illettrisme et FLE

Dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme et du développement de l'apprentissage du français langue étrangère (FLE), Bassin de Pompey poursuit la mise en place d'ateliers de formation et de soutien à l'apprentissage du français. Ces actions, menées en partenariat avec les acteurs locaux de l'insertion et de la formation, s'inscrivent dans une convention annuelle d'un montant de 25 000 €.

B. L'action culturelle au service du vivre-ensemble

Bassin de Pompey a signé en novembre 2025 un contrat territorial d'éducation artistique et culturel (CTEAC) avec des partenaires forts que sont la DRAC, le Rectorat de l'académie de Nancy Metz, le Conseil départemental 54 et la Caisse d'Allocations Familiales 54. Riche de plus de 10 ans d'engagement, Bassin de Pompey se voit désormais, accompagné dans le développement de dispositifs d'action culturelle, tout en bénéficiant d'un soutien financier ; ce qui lui permet de consolider pendant les 3 prochaines années de contractualisation, des crédits alloués dans un contexte de raréfaction des ressources consacrées à la culture de manière générale. Le CTEAC est en effet, signé pour 3 ans et couvrira la période 2026 à 2028.

Financement pour la collectivité

Le CTEAC apporte un financement partagé sur trois ans, adapté à la population de Bassin de Pompey (environ 40 000 habitants). Le Conseil départemental verse une aide annuelle plafonnée à 10 000 € (entre 20 000 et 50 000 habitants), dédiée aux actions et limitée à la participation de l'EPCI. La DRAC et le Rectorat financent les interventions artistiques (environ 60 €/h + frais), tandis que la CAF soutient les projets familiaux ; la collectivité assure la coordination (minimum 0,5 ETP) et complète les crédits pour un budget prévisionnel équilibré.

Actions prévues

- Parcours EAC pour les jeunes : projets multi-partenariaux en écoles et hors temps scolaire, visant tous les temps de vie et publics éloignés, avec coordination EPCI et mobilisation des acteurs culturels locaux.
- Résidences artistiques : interventions longues (20-40h) d'artistes dans les établissements, rémunérées par DRAC/Éducation nationale, pour pratiques et diffusion culturelle.
- COPIL territorial : comités semestriels avec partenaires pour évaluer et prioriser les actions (création, diffusion, accès rural).

Ce cadre renforce l'attractivité culturelle du territoire malgré les contraintes budgétaires.

IV

IV / ORIENTATION BUDGÉTAIRE

La prospective au fil de l'eau, sans nouvelle ponction de l'État, montre une capacité de Bassin de Pompey à assurer le financement du Programme Pluriannuel d'Investissement et le portage financier des projets d'aménagements.
Pour autant, si la version initiale du projet de Loi de finances 2026 devait mettre en œuvre les nouvelles mesures envisagées (3,6 M€ de ponction supplémentaire) de nouveaux leviers devraient être actionnés rapidement, sur les dépenses et le niveau de service, les recettes fiscales et tarifaires et sur la réalisation du niveau d'investissements.

A. Une stabilité de la fiscalité malgré les incertitudes

Trop d'inconnues et d'incertitudes rendent les projections difficiles à ce stade et il est proposé d'acter une nouvelle année de stabilité des taux ménages en 2026.

EN %	2024	2025	2026
Taxe d'habitation *Résidences secondaires*	12,90	12,90	12,90
Foncier bâti	7	7	7
Foncier non bâti	5,42	5,42	5,42

Après 4 baisses successives du taux de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) depuis l'instauration de la taxe incitative afin de rendre la part incitative de plus en plus incitative, il est proposé une stabilité des tarifs incitatifs et du taux à 7,6 %.

Taxe Gestion des milieux aquatique et de prévention des inondations (GEMAPI)

La taxe GEMAPI a été déterminée selon le produit attendu pour financer le programme d'actions à hauteur de 40 K€ en 2024, 60 K€ en 2025 et 75 K€ en 2026. Ce produit est réparti au prorata de la perception des taxes ménages et économiques. Son montant qui ne peut excéder 40 € par habitant est donc estimé à environ 1,9 € par habitant en 2026.

Contribution foncière économique

La CFE est basée sur la valeur locative des biens immobiliers utilisés par les entreprises ou sur une cotisation minimum en fonction du chiffre d'affaires. Chaque année, le taux de CFE peut évoluer en lien avec l'évolution des taux moyens pondérés N-1 des communes. Il est proposé pour 2026 de maintenir le taux de CFE à hauteur de 29,15 % et de mettre en réserve pour 3 ans l'éventuelle évolution de droit commun possible.

Taxe sur les surfaces commerciales

La TASCOM est stable avec un coefficient de 1,20. Elle concerne les exploitants de surfaces commerciales de plus de 400 m² et dont le chiffre d'affaires est supérieur à 460 000 € ainsi que exploitants dont la surface de vente cumulée de l'ensemble des établissements excède 4 000m².

B. Les enjeux de tarification des services

Lors des précédentes orientations budgétaires, il a été acté un principe de révision annuelle des tarifs à hauteur de l'inflation afin de tenir compte de l'évolution des prix des fournisseurs ou prestataires.
La grille tarifaire des piscines a régulièrement évolué en ce sens et une nouvelle offre a été délibérée pour entrer en vigueur en janvier 2026 avec l'ouverture de La Confluence.

L'harmonisation des modes de gestion de l'eau et de l'assainissement doit aboutir à une tarification durable de l'eau harmonisée entre les communes permettant d'assurer l'équilibre d'exploitation et financer un PPI environnemental volontariste.

Depuis 2022, la tarification des cantines a introduit un taux d'effort tenant compte des revenus des ménages et de la mise en place de repas à 1 €. Aucune révision tarifaire sur les repas scolaires n'a eu lieu depuis 3 ans malgré l'évolution du coût des denrées alimentaires, la progression de produits bio/locaux et les coûts d'encadrement. Une étude tarifaire pourra être menée à l'aune de l'évolution des effectifs scolaires et du développement de nouveaux services (seniors, portage à domicile, inter-territorialité, etc.).

C. Les leviers de gestion pour le maintien d'une capacité d'investissement

Une revue des dépenses doit être menée tant sur la masse salariale (projections de départs, évolution des métiers) que sur les niveaux de service et de financement des satellites.

Le nouveau mandat doit également reposer les principes du Pacte financier et fiscal et du schéma de mutualisation des services ainsi que de la revalorisation des équipements publics du territoire.

La finalisation du plan lumière sur l'éclairage public et un schéma directeur bâtimentaire doivent également permettre d'améliorer les performances énergétiques et une maîtrise des coûts.

Des réflexions autour des mobilités, du futur réseau de transport et du financement par le versement mobilité sont également en cours.

D. L'ordonnancement du programme pluriannuel d'investissement

Une baisse du niveau d'investissement de 500 K€ par an peut s'avérer nécessaire en complément des leviers de gestion. La priorisation du PPI pourra se faire selon les subventions ou retour sur investissement attendus

L'objectif est de maintenir une solvabilité à terme de 10 à 12 ans et d'une capacité d'autofinancement nette de 1,5 M€ à 2 M€ pour assurer la gestion patrimoniale des voiries et bâtiments.

ANNEXE / RESSOURCES HUMAINES

Représentant plus d'un tiers des dépenses de fonctionnement, la masse salariale fait l'objet d'une analyse plus détaillée sur la structure et l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel.

1 L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

L'effectif des agents permanents de la collectivité continue de croître, porté par les transferts de compétences vers l'intercommunalité et le développement de nouveaux services et équipements en régie, notamment dans la petite enfance, la restauration centrale, l'instruction du droit des sols ou les chantiers d'insertion. Le renforcement de l'ingénierie territoriale dans les domaines des transitions énergétique et environnementale, ainsi que la création de nouveaux chantiers en bucheronnage et espaces verts, contribuent à cette progression. En 2025, l'effectif frôle ainsi les 300 agents. Certains recrutements ont été décalés, principalement dans les filières techniques et police, en raison de tensions persistantes sur le marché du travail.

A. L'évolution consolidée des charges de personnel

L'évolution consolidée sur le bloc local communes – intercommunalité montre une maîtrise de l'évolution des effectifs avec une hausse moyenne annuelle de 4,5 % des charges de personnel entre 2020 et 2024.

Évolution consolidée des charges de personnel

EN MILLIERS D'€	2020	2021	2022	2023	2024	ÉVOL. 23/24	ÉVOL. /AN
Communes	15 558	15 903	16 848	17 488	18 172	3,9 %	4 %
Bassin de Pompey	11 907	12 162	12 884	13 636	14 641	7,4 %	5 %
Territoire	27 465	28 065	29 732	31 124	32 813	5,4 %	4,5 %

La gestion des effectifs de plus de 200 agents mis à disposition, en particulier dans le cadre du temps méridien et des astreintes techniques, est coordonnée sur le territoire. La gestion prévisionnelle des emplois et compétences permet d'identifier la composition des effectifs, pyramide des âges et besoins sur le territoire avec la mise en œuvre d'un plan de formation mutualisé.

B. Répartition des effectifs par statut

299 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024 :

- 178 fonctionnaires
- 79 contractuels permanents
- 42 contractuels non permanents

- 9 % des contractuels permanents en CDI
- 62 % des contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé

C. Répartition des effectifs par catégorie et filière

La répartition par catégorie reste stable avec une majorité d'agents de catégorie C (60% des effectifs).

FILIÈRE	TITU-LAIRE	CONTRAC-TUEL	TOUS
Administrative	24 %	24 %	24 %
Technique	49 %	46 %	48 %
Sportive	4 %	8 %	5 %
Médico-sociale	19 %	23 %	20 %
Police	4 %	-	3 %

La filière technique reste la plus représentée avec 131 agents, soit près de la moitié des effectifs, suivie des filières administrative (61 agents) et médico-sociale (52 agents pour chaque filière).

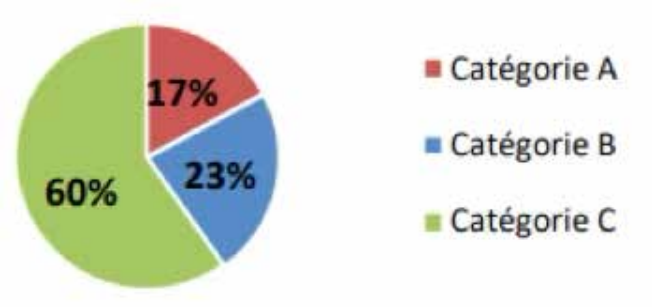

Répartition des effectifs par genre et égalité professionnelle

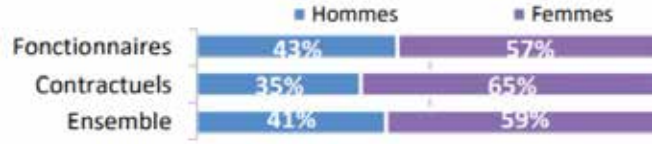

La collectivité compte 175 femmes et 124 hommes, soit un taux de féminisation de 59 %, parfaitement aligné avec la moyenne nationale observée dans la fonction publique territoriale (60 % de femmes).

Cette féminisation globale traduit la forte représentation féminine dans les métiers administratifs, sociaux et médico-sociaux, caractéristiques de nombreuses collectivités locales.

Toutefois, à l'image des constats nationaux, la répartition par filière et par catégorie reste contrastée : les filières administrative et médico-sociale sont majoritairement féminines, tandis que les filières technique, sportive et police municipale demeurent dominées par les hommes.

Le décret n°2024-802 du 16 juillet 2024 a instauré un index de l'égalité professionnelle dans la fonction publique, afin de mesurer objectivement les écarts entre les femmes et les hommes en matière de rémunération et de parcours. Pour l'année 2024, Bassin de Pompey obtient un score de 92/100. Ce très bon résultat, supérieur à la cible nationale fixée à 75/100, confirme l'engagement de la collectivité pour garantir un environnement professionnel plus juste et équitable.

Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les fonctionnaires

Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les agents contractuels sur emploi permanent

Écart de taux de promotion de grade entre les femmes et les hommes (Taux promus/promouvables)

0/0

Nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les dix agents ayant perçu les plus hautes rémunérations

Cet engagement se traduit dans le Plan Égalité Femmes/Hommes 2024-2026, organisé autour de cinq priorités :

- réduire les écarts de rémunération,
- renforcer la mixité des métiers et des filières,
- assurer l'égalité des chances dès le recrutement,
- favoriser un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle,
- prévenir et traiter les discriminations, violences, situations de harcèlement et comportements sexistes.

Au-delà du score, ce travail se reflète concrètement dans la vie de la collectivité : une représentation plus équilibrée dans les postes de responsabilité, des parcours de carrière accompagnés de manière équitable et en deçà de la moyenne nationale.

L'index constitue un outil de suivi et de transparence, mais aussi un levier pour aller plus loin. Bassin de Pompey poursuivra cette dynamique dans les années à venir, avec l'ambition de consolider ses résultats et de renforcer encore la culture de l'égalité au service de ses agents et de l'attractivité de la collectivité.

Les projections de la masse salariale

La masse salariale de la collectivité a été impactée en 2025 par plusieurs mesures nationales, et ces effets se poursuivront en 2026. Le décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025 prévoit une hausse progressive du taux de cotisation employeur à la CNRACL, passant de 31,65 % en 2024 à 34,65 % en 2025, puis jusqu'à 43,65 % en 2028 (37,65 % en 2026, 40,65 % en 2027, 43,65 % en 2028). Parallèlement, le taux de cotisation patronale d'assurance maladie des agents affiliés à la CNRACL a été rétabli à 9,88 % au 1er janvier 2025. Ces mesures constituent l'un des principaux facteurs d'évolution des charges de personnel.

Le Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT), prenant en compte l'ancienneté et le déroulé de carrière, est estimé à +2,2 % pour 2026. Par ailleurs, le RIFSEEP, généralisé depuis 2017, continue de valoriser la manière de servir des agents, renforçant l'attractivité et la fidélisation des talents au sein de la collectivité.

L'année 2026 se distingue également par un contexte particulier lié à l'ouverture de nouveaux équipements. La mise en service du nouvel équipement aquatique La Confluence, prévue en janvier, nécessitera le recrutement de six agents. De même, l'extension de la crèche Mirabelle à Liverdun a conduit à la création de sept postes supplémentaires pour accompagner l'accroissement des capacités d'accueil. À ces créations s'ajoutent plusieurs recrutements initialement prévus en 2025 mais reportés sur 2026, notamment dans la filière technique.

Or, du fait de ces mesures conjoncturelles, liées aux ouvertures d'équipements et aux reports de recrutement, l'évolution tendancielle de la masse salariale serait contenue à 3 %. L'intégration de ces effectifs supplémentaires porte l'évolution globale à 9 %, traduisant un investissement ciblé dans le développement et la continuité des services publics, tout en maintenant une trajectoire cohérente et maîtrisée de la masse salariale.

EN K€	2026	2027	2028	2029	2030
Totale masse salariale Chapitre 012	14 880 *8 %*	15 507 *3 %*	16 059 *3 %*	16 059 *3 %*	16 059 *3 %*
Hypothèses d'évolution					
GVT et revalorisation SMIC	315	343	357	369	380
CNRACL PLFSS 2025 sur 4 ans	140	143	145	-	-
Recrutements à venir : NEA, Petite enfance	825	140	50	121	50
Assurance statutaire (012)	250	265	270	270	270
Indemnités élus	193	193	193	193	193
Recettes	**1 220**	**1 150**	**1 150**	**1 150**	**1 150**
Remboursement assurance statutaire	150	180	180	180	180
Emplois aidés - inclusion	470	470	470	470	470
Autres participations ADS, éco, env	600	500	500	500	500

Il est à noter que les recettes représentent plus de 8 % de la masse salariale, soit 1 220K€.

Les rémunérations brutes versées en 2024 représentent 8 896 228 € de la masse salariale.

RÉMUNÉRATIONS BRUTES EN €	2024
Traitements indiciaires	7 137 739
Primes et indemnités	1 555 244
Heures supplémentaires	53 201
Astreintes	46 339
NBI	35 049
Avantage den nature	32 656

2 UN PROJET D'ADMINISTRATION SOLIDAIRE ET ENGAGÉ

Avec un effectif doublé en dix ans, Bassin de Pompey a poursuivi, en 2025, le déploiement de son projet d'administration, élaboré de manière participative afin de renforcer la cohésion interne et d'accompagner les mutations du territoire.

Le plan opérationnel, composé de 47 actions réparties entre les axes cohésion, lisibilité et agilité, est entré dans une phase d'animation renforcée. L'année a été marquée par l'accompagnement des managers et par une mobilisation accrue des équipes autour des enjeux organisationnels et environnementaux.

A. Système de management qualité et engagement RSE

Appuyée sur son système de management qualité, la collectivité a approfondi sa mobilisation en faveur de la transition écologique et du numérique responsable.

14 ateliers « 2 tonnes » ont été organisés au 1er semestre, réunissant plus de 180 agents et permettant le développement d'une culture commune des enjeux climatiques ainsi que l'identification de leviers pour faire évoluer les pratiques professionnelles. La participation au Digital clean up day en mars a contribué à réduire l'empreinte environnementale du numérique grâce au tri et à la suppression de données inutiles. Enfin, la politique d'achats durables s'est poursuivie dans le cadre du SPASER et du travail engagé autour du budget vert, consolidant l'intégration progressive de critères sociaux et environnementaux dans les procédures d'achat.

B. Welcome...une marque employeur attractive et des agents engagés #commepersonne

Le déploiement de la marque employeur engagé en 2025, avec la marque de territoire, vise à renforcer l'attractivité de nos métiers et fédérer les agents autour de valeurs qui nous ressemblent et nous rassemblent. Un séminaire du personnel s'est tenu le 15 novembre afin de co-construire le socle de notre marque employeur à travers la diversité des 80 métiers exercés au Bassin de Pompey.

C. Mobilités durables et organisation du travail

Bassin de Pompey développe une dynamique volontariste de déplacements doux pour les trajets professionnels et domicile-travail via le forfait mobilité durable. Il propose animations et défis et met à disposition des vélos et une plateforme de covoiturage. Le télétravail et une palette de schémas horaires entre 35h et 39h selon les contraintes de services concourent également à l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

D. Égalité professionnelle et prévention des discriminations

La collectivité a poursuivi la mise en œuvre de son plan égalité femmes-hommes 2024-2026. Soixante encadrants ont été formés à la prévention des violences sexistes et sexuelles, du harcèlement et des discriminations. Cette action a complété les ateliers participatifs menés en 2024 et a contribué à structurer les priorités du plan : réduction des écarts résiduels de rémunération, développement de la mixité des métiers et renforcement des actions de prévention. Une campagne interne de communication a été diffusée afin d'améliorer la connaissance du dispositif de signalement, des référents et des procédures. Ces éléments ont été intégrés au parcours d'accueil des nouveaux agents. Le partenariat avec le Centre de gestion a assuré la continuité du dispositif de signalement mis en place en 2023.

E. Prévention de l'absentéisme

En 2025, Bassin de Pompey a engagé une démarche visant à prévenir et réduire l'absentéisme. Un diagnostic quantitatif a été réalisé dans les services afin d'identifier les tendances et les unités présentant les besoins les plus importants. Des immersions seront menées afin d'analyser les causes et d'adapter les mesures. Ces travaux préparent l'élaboration d'un plan d'actions opérationnel pour améliorer les conditions de travail et soutenir durablement la continuité du service public.

Bassin de Pompey
Communauté de communes

BASSIN DE POMPEY
117 RUE DES 4 ÉLÉMENTS · BP 60008
54340 POMPEY · TÉL. 03 83 49 81 81

BASSINPOMPEY.FR

PAO : Machalpa studio - Photos : ©Bassin de Pompey, Jérôme Baudouin, iStockphoto.com - Impression : Hélio services - Décembre 2025